



SARRALTROFF

Echos Municipaux

2000



Maison Limon : Dessin semi-réaliste au crayon noir de Marie-Paule Kugler.

Aspect : identique à celui qui existait au début du siècle.

Maison de maître à deux étages, ce qui est inhabituel.

Son origine n'est pas connue : était-elle le siège d'un officier seigneurial, ou comme on le dit, le lieu de l'ancien presbytère.

La toiture est aujourd'hui à deux pans.



Les Vœux du Maire

Chères Sarraltroffoises, chers Sarraltroffois,

Je formule pour vous tous les vœux les plus sincères de bonne santé, de bonheur, dans la vie, dans vos familles, de réalisation de vos projets.

Je tiens également à remercier tous les membres de l'équipe municipale, conseillers et adjoints qui m'ont soutenu dans l'action municipale pendant ces six années écoulées.

Que règne la paix entre les hommes à l'aube de ce nouveau millénaire et que grandissent la justice et la fraternité.

Bonne Année 2001,

Francis Mathis, Maire de Sarraltroff.

tersbourg pour le compte de notre commune. Le réseau d'assainissement devrait suivre l'année prochaine, ce qui permettrait la rénovation de tout ce quartier important au centre du village.

- des études de faisabilité et de coût ont par ailleurs été lancées pour l'alimentation en eau potable de l'Ecart de la Schneymühle, mais la décision de réalisation sera subordonnée à la volonté de participation de ses riverains. Ces travaux, s'ils ont lieu, seront réalisés sous mandat par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg.

- La restructuration de l'archidiaconé de Sarrebourg et la diminution des vocations et du nombre de prêtres du culte catholique ont amené à une distribution nouvelle de la répartition des paroisses. Sarraltroff a été retenu comme paroisse-centre, hébergeant donc le curé qui assure la desserte des autres paroisses. Etant donné les obligations concordataires, la commune a été confrontée, sans que cela ait été prévu dans les objectifs de départ, à rénover et remettre en état le presbytère, quitté par son dernier locataire et resté vacant. La vétusté du presbytère imposait une rénovation totale... Le projet a été mené à son terme grâce à la collaboration du Conseil de Fabrique, de nombreux bénévoles et a bénéficié de l'octroi de subventions de l'état. Les travaux ont comporté la remise à neuf du chauffage central, de l'électricité, de l'isolation, l'installation de nouvelles huisseries, de fenêtres et volets, de la peinture intérieure, tapisseries, sols, de la peinture extérieure, des faux plafonds ainsi que le chauffage dans la salle paroissiale attenante et l'installation d'une cour en dalles. Le mur d'enceinte a également été modifié car il était une menace pour la sécurité publique. Pour ce qui concerne les peintures extérieures, l'avis du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement de la Moselle (CAUE de Metz) a été sollicité.

- Dans le cadre de l'intercommunalité, en juin 2000, la collecte sélective des déchets a été mise en place

avec la distribution de cagettes jaunes et bleues. Le ramassage s'effectue tous les 15 jours (les lundis des semaines paires). Ce tri permettra de prolonger la durée de vie de la décharge de Hesse. Le traitement des déchets coûte de plus en plus cher et le fait de trier est un acte civique car outre l'action de protection de l'environnement le tri a des retombées économiques par le versement d'une prime en fonction de la quantité et de la qualité du tri à la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg qui effectue le ramassage et l'exploitation de la décharge sous mandat pour toutes les communes de l'Arrondissement.

- Le nettoyage des berges de la Sarre est parvenu à son terme. La tempête du 26 décembre dernier



impose cependant certaines reprises. Le nettoyage de la Bièvre est projeté mais il faut attendre les conclusions de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF) car la Bièvre n'est pas domaniale.

- Deux nouveaux photocopieurs ont été acquis, l'un au profit des écoles, l'autre au profit du secrétariat de mairie.

L'ensemble des projets réalisés dans la commune pour l'année 2000 s'élève à environ 800.000 francs financés sans recours à l'emprunt.

Le livre sur l'histoire de Sarraltroff, c'est pour cette année.

Son titre probable :

SARRALTROFF
2500 ans déjà

Le Mot du Conseiller Général



Chers Amis de Sarraltroff,

Le bulletin communal est le trait d'union entre les administrés et les élus, il est également un formidable outil de communication.

C'est pourquoi en ce jour, je me sens particulièrement honoré de l'invitation qui m'est faite par votre maire et son conseil municipal, pour vous adresser ces quelques mots avant de franchir le seuil de ce 21^e siècle. Tant attendu, mais qui n'est qu'une étape en soi... !

Oui mes Amis, ce siècle qui va s'ouvrir laissera derrière nous en filigrane, celui qui aura le plus marqué l'histoire de l'humanité. C'est celui des grands progrès sociaux:

Premiers congés payés, protection sociale, allocations familiales etc....

Sans oublier le droit de vote des femmes.

Siècle de lumière, des autoroutes de l'information et de la communication à hauts débits, génération de presse boutons et du plus grand chambardement technologique jamais égalés. L'homme a posé son pied sur la lune.

Enfin, ce siècle a connu les affres de deux grands conflits mondiaux, et de surcroît sur le sol de la France.

Puisse pour le Monde ce 21^e siècle, éviter tous les pièges de l'égoïsme actuel qu'il faut bannir et combattre à tout prix.

Que tous ceux qui, quotidiennement parlent de leurs droits, n'oublient pas leurs devoirs... Ainsi le monde sera un monde avec un visage humain, composé d'hommes et de femmes porteurs de valeurs nouvelles.

Pour ce qui est de notre canton, nous sommes déterminés à continuer dans sa lancée pour construire un territoire plein d'espoir pour les générations à venir. Je m'y efforcerai, mais c'est ensemble et dans l'union que nous réussirons.

A tous les gens de Sarraltroff à l'aube de l'an 2001, laissez-moi, vous souhaiter de tout cœur une fructueuse et heureuse année.

Abordons l'année avec optimisme et cœur joyeux

Regardons autour de nous, vivons en harmonie avec les autres.

Donnons le sourire de la joie.

A vous tous, mes vœux d'un avenir heureux.

Alfred POIROT

REFLEXIONS DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION SARREBOURGEOISE

REPONDRE AUX ASPIRATIONS INDIVIDUELLES



Le XX^e siècle se termine. Il aura été pour l'Europe le siècle qui a vu deux guerres mondiales déchirer cette partie du monde.

Au-delà de ces affrontements, il a vu des évolutions considérables au niveau de l'organisation de nos sociétés et des nations européennes.

Avec la fin du XIX^e siècle, est apparue une organisation économique fondée sur le gigantisme et la division du travail. L'exemple est donné par l'entreprise FORD et par le film de Charlot «Les temps modernes». On voit des entreprises très hiérarchisées avec un travail répétitif qui donne peu de place à l'homme. L'homme intervient sur une chaîne de production, il ne fait que quelques gestes. Il peut être changé sans difficulté.

Ce type d'organisation s'est retrouvé au niveau politique avec le communisme et les états qui ont développé des dictatures : nazisme et fascisme. Dans ces structures, la place de l'homme a été réduite à celui d'exécutant. Ces organisations hiérarchisées ont développé des systèmes de contrôle pour contraindre la société. Elles ont connu des dérives dramatiques avec l'extermination de 6 millions de juifs ou l'extermination de 120 millions de personnes dans le bloc communiste.

En cette fin de XX^e siècle, ces structures se sont effondrées et malgré la mondialisation de l'économie, on voit des sociétés qui prennent davantage en compte les aspirations des individus. C'est vrai en économie où l'initiative, la réactivité sont des atouts déterminants. C'est vrai sur le plan politique où l'opinion peut contraindre les gouvernements à agir. Nous venons de le vivre avec la crise de la vache folle.

Demain, la prise en compte des aspirations individuelles sera au cœur des préoccupations des communes et de leurs groupements. Cela nous conduit à être à l'écoute de nos concitoyens et à répondre par une gestion de proximité performante. Cela sera d'autant plus une nécessité que les techniques modernes de communication vont diffuser davantage l'information.

Ce siècle qui s'ouvre sera celui de l'information et de la satisfaction des aspirations individuelles. Mais il faudra aussi avoir présent à l'esprit l'intérêt général rendant le travail des élus passionnant mais difficile.

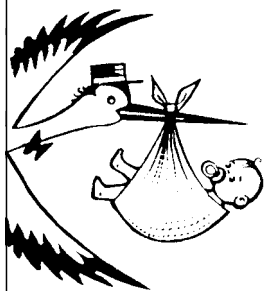
Plus que jamais cette phrase du Général de Gaulle guidera nos actions «La seule querelle qui vaille est celle de l'homme».



Docteur Alain MARTY

ÉTAT CIVIL 2000

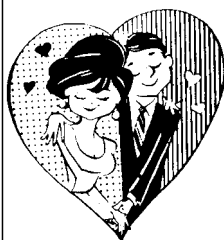
Les naissances



STECHER	Dylan Alexandre Arnaud	le 28 janvier 2000	à Sarrebourg
SCHWARTZ	Elise	le 25 février 2000	à Sarrebourg
ROSCHBACH	Nathan Norbert	le 22 mars 2000	à Strasbourg
ZILLER	Thibaut Franck	le 27 mars 2000	à Sarrebourg
WENGER	Amélie Marie	le 22 avril 2000	à Sarrebourg
RUBY	Steve Jean-Luc	le 12 juillet 2000	à Saverne
WELTZ	Line Fabienne Nadine	le 18 août 2000	à Sarrebourg
SCHWARTZ	Loïc	le 3 septembre 2000	à Saverne
MUNCHENBACH	Floriane	le 13 septembre 2000	à Sarrebourg
WUCHER	Benjamin Sébastien Nicolas	le 28 novembre 2000	à Saverne

Félicitations aux parents

Les mariages



BESSERER Serge et DASTILLUNG Patricia Marianne	le 1 ^{er} avril 2000
COUTERIE Franck Maxime Raphaël et HOLTZ Emma	le 22 avril 2000
REYMANN Serge Jean et WAGNER Brigitte Nathalie	le 22 juillet 2000
KARLESKIND Ghislain Joseph Pierre et BRENNER Katia Nicole	le 29 juillet 2000
STECHER Francis Marcel et WILMOUTH Marie-France Monique	le 19 août 2000
SOUR Antoine Joseph et LUCAIRE Jacqueline	le 22 septembre 2000

Nos meilleurs vœux aux jeunes époux

Les décès



THOMAS	Louis	le 24 décembre 1999
STENGEL	Elisabeth Anne	le 3 mai 2000
COLLIN	Marcelle Marguerite	le 23 juin 2000
STRAUB	Jean Claude Alphonse	le 28 juin 2000
FREISMUTH	Joseph Michel	le 6 juillet 2000
GASSMANN	Marie Marguerite	le 5 septembre 2000
ZIMMERMANN	Hélène Joséphine	le 3 novembre 2000
WINKLER	Angèle Marie	le 9 décembre 2000

Nos sincères condoléances aux familles



L'agenda des manifestations

Période septembre 2000 - septembre 2001

DATES	MANIFESTATIONS	ASSOCIATIONS
24 septembre 2000	Fête Patronale	Sports Réunis
13 octobre 2000	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
21 octobre 2000	Foire aux Chrysanthèmes	Arboriculteurs
27 octobre 2000	Assemblée Cantonale	Donneurs de Sang Bénévoles
12 novembre 2000	Armistice 1918	UNC Anciens Combattants
24 novembre 2000	Assemblée Générale	Arboriculteurs
08 décembre 2000	Fête de la Saint Nicolas	Groupe Scolaire
09 décembre 2000	Repas de la Sainte Barbe	Sapeurs Pompiers
17 décembre 2000	Repas de Noël	Club de l'Amitié
26 décembre 2000	Marche Populaire	Sports Réunis
05 janvier 2001	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
12 janvier 2001	Assemblée Générale	Sapeurs Pompiers
19 janvier 2001	Assemblée Générale	Donneurs de Sang Bénévoles
27 janvier 2001	Assemblée Générale	UNC Anciens Combattants
11 février 2001	Après Midi Détente	UNC Anciens Combattants
25 février 2001	Carnaval des enfants	Gymnastique Volontaire
09 mars 2001	Assemblée Générale	Souvenir Français
16 mars 2001	Collecte de Sang	Donneurs de Sang Bénévoles
22 avril 2001	Repas du 3 ^e Age	Commune
29 avril 2001	Foire aux Plantes	Arboriculteurs
08 mai 2001	Victoire 1945	UNC Anciens Combattants
20 mai 2001	Communion	
26 mai 2001	Pizza Flamm - Fête des Mères	Sports Réunis
27 mai 2001	Assemblée Générale	Sports Réunis
04 juin 2001	Marche du Cœur	Donneurs de Sang + Gym. Vol.
17 juin 2001	Fête Dieu présidée par Mgr Raffin	Paroisse
06 juillet 2001	Collecte de Sang (Goerlingen)	Donneurs de Sang Bénévoles
14 juillet 2001	Fête Nationale	Sapeurs Pompiers
22 juillet 2001	Fête des Vieux Métiers	Sports Réunis
23 septembre 2001	Fête Patronale	Sports Réunis

Les délibérations du conseil municipal

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 1999

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schnitzler, Fillinger, Schwartz, Dubois, Berger, Kugler, Jacob, Geoffroy, Rauch, Hacquard, Poirot, Weber.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathis JM., Reymann.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire, expose diverses communications :

- Le Sous Préfet visitera la commune le samedi 18 décembre prochain à 10 h 00. Une réunion en Mairie, une visite des bâtiments communaux sont prévues pour lui présenter la commune. Un vin d'honneur servi à la salle des fêtes clôturera cette rencontre.
- La vente de menus produits aura lieu le samedi 11 décembre à 9 h 00 à la salle des fêtes.
- La D D E de Metz organisera une réunion en mairie le 30 novembre afin d'étudier, avec les élus présents, une éventuelle modification du plan du MARNU pour la commune.
- Le résultat du recensement de mars 1999 nous est parvenu. Il laisse apparaître une population de 810 habitants soit 11 de plus qu'au recensement de 1990.
- Monsieur et Madame Robert Beauvais ont fêté leurs noces d'or le samedi 16 octobre dernier. Un arrangement floral leur a été offert par la municipalité.
- Une réunion publique d'information organisée par la Communauté de Communes de l'Agglomération Sarrebourgeoise est prévue à la salle des fêtes de Sarraltroff le mardi 30 novembre à 20 h 00. Le maire précise que des invitations ont été distribuées dans les boîtes à lettres des habitants.

ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

- 1/ Acquisition d'une parcelle de voirie - Lambing Eugène
- 2/ Départementalisation des Sapeurs Pompiers au 1er janvier 2000
- 3/ Avenant au contrat de Maintien de Salaire MNT - MGPC L
- 4/ Augmentation du Bail de Chasse 2000
- 5/ Travaux au Presbytère - Demande de subvention D G E
- 6/ Travaux au Presbytère - Demande de subvention départementale HABITAT
- 7/ Création d'un poste de C E S - 01/01/2000 - 31/05/2000
- 8/ Décision Modificative de Crédits N° 3 - Intérêts d'emprunts

DIVERS

- a/ Bail de location de terrains communaux : 2000 - 2008
- b/ Travaux au Presbytère

1/ Acquisition d'une parcelle de voirie - Lambing Eugène

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition reçue en Mairie de Monsieur Eugène LAMBING, domicilié 9 rue de la Côte à Sarraltroff, de céder au prix du FRANC SYMBOLIQUE une parcelle de voirie incluse dans sa propriété (Rue des Cerisiers). Après bornage et métrage, la parcelle en question est inscrite au Livre Foncier sous le N° 597 / 336 de la section 1 pour une superficie totale de 2 ares 48 ca. Il précise également que Monsieur Eugène LAMBING prendra à sa charge les frais de bornage et métrage, les frais de notaire seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTE l'acquisition par la Commune de la parcelle N° 597 - 336 / Section 1, ceci au prix du FRANC SYMBOLIQUE,

DECIDE que les frais de bornage et de métrage sont à la charge de Monsieur LAMBING,

DECIDE que les frais de notaire sont à la charge de la Commune de SARRALTROFF.

2/ Départementalisation des Sapeurs Pompiers au 1^{er} janvier 2000

VU la loi 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours,

VU le décret 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S D I S) de la Moselle en date du 11 octobre 1999 fixant les conditions de rattachement des corps affectés dans les Centres de Première Intervention (C P I) au Corps Départemental,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Sarraltroff :

DEMANDE le rattachement du Corps Communal de Sapeurs Pompiers desservant le C P I de Sarraltroff au S D I S de la Moselle,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la demande de rattachement auprès du S D I S de la Moselle et à signer les conventions annexées fixant les modalités de transfert.

3/ Avenant au contrat de Maintien de Salaire MNT - MGPC L

Le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une augmentation du taux du contrat «Maintien de Salaire» de la Mutuelle Nationale Territoriale (M N T, anciennement M G P C L), sera appliquée à compter du 1er JANVIER 2000. Le taux passera alors de 1,20 % à 1,28 % du salaire brut (cf. délibération du 25 AOUT 1997 acceptant le contrat de Maintien de Salaire). Il précise que ce taux peut faire l'objet d'une participation communale de 25 % sur les 1,28 %.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'avenant portant modification du taux de prévoyance Maintien de Salaire à compter du 1^{er} janvier 2000, et d'en accepter le taux total de 1,28 % réparti comme suit : part salariale fixée à 0,96 % du salaire brut pour les agents :

Raphaël FUNAZZI - Secrétaire de Mairie
Gilbert GASSMANN - Agent Technique
Martine NEUROHR - ATSEM

- part communale (par subvention versée en fin d'année) fixée à 0,32 % du salaire brut.

4/ Augmentation du Bail de Chasse 2000

Le Conseil Municipal, se référant à l'article 10 du Cahier des Charges de la Chasse Communale, après en avoir délibéré décide d'augmenter le loyer des deux baux de la Chasse Communale d'après l'indice départemental des fermages. Les baux 2000 passeront alors à :

pour le lot N° 1 «Société de Chasse du Sarreck» 15.973,00 F + 1,20 % = 16.167,00 F

pour le lot N° 2 «Association de Chasse Les Renards» 37.270,00 F + 1,20 % = 37.723,00 F

Les réserves de chasse subiront également une augmentation de 1,20 %

5/ Travaux au Presbytère - Demande de subvention D G E

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis le mois de septembre le bâtiment du presbytère est vacant, en mauvais état et qu'un nouveau redécoupage paroissial aura lieu l'an prochain. La paroisse de Sarraltroff serait désignée comme «paroisse centre» et accueillerait un prêtre qui occuperait le presbytère. Il précise aux conseillers que d'importants tra-

vaut de rénovation seraient à réaliser dans le bâtiment. Il soumet ensuite au conseil municipal les devis sollicités auprès de plusieurs entreprises. Le détail en est le suivant :

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE d'effectuer les travaux de rénovation du presbytère correspondant aux travaux des devis mentionnés,
- DECIDE d'effectuer les travaux en l'an 2000 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2000,
- SOLLICITE la subvention D G E pour la réalisation de ces travaux,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à la demande de subvention D G E.

6/ Travaux au Presbytère - Demande de subvention départementale HABITAT

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis le mois de septembre le bâtiment du presbytère est vacant, en mauvais état et qu'un nouveau redécoupage paroissial aura lieu l'an prochain. La paroisse de Sarraltruff serait désignée comme «paroisse centre» et accueillerait un prêtre qui occuperait le presbytère. Il précise aux conseillers que d'importants travaux de rénovation seraient à réaliser dans le bâtiment. Il soumet ensuite au conseil municipal les devis sollicités auprès de plusieurs entreprises. Le détail en est le suivant :

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE d'effectuer les travaux de rénovation du presbytère correspondant aux travaux des devis mentionnés,
- DECIDE d'effectuer les travaux en l'an 2000 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2000,
- SOLLICITE la subvention Départementale Amélioration de l'Habitat pour la réalisation de ces travaux,
- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à la demande de subvention Départementale.

7/ Création d'un poste de C E S - 01/01/2000 - 31/05/2000

Le Conseil Municipal, après délibération décide la création d'un nouveau poste de C E S d'agent technique afin de seconder l'ouvrier communal. Ce poste couvrira une période de CINQ mois du 1er janvier 2000 au 31 mai 2000.

8/ Décision Modificative de Crédits N° 3 - Intérêts d'emprunts

Le Maire informe les conseillers municipaux qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative de crédits sur le budget principal, ceci afin de pouvoir mandater les dernières échéances de remboursement d'emprunt - intérêts -.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de voter la décision modificative de crédits suivante :

du compte 60621 Combustibles - 15.000,00 F

vers le compte 6616 Intérêts Bancaires sur Opérations de Financement +15.000,00 F.

DIVERS

a/ Bail de location de terrains communaux : 2000 - 2008

Le maire informe le conseil municipal que le bail de location des terrains communaux expire le 31 décembre 1999. Il est donc nécessaire de procéder au renouvellement de ces locations. Il précise que des demandes seront adressées aux actuels locataires afin de connaître leurs intentions sur un éventuel renouvellement du contrat de bail. Suite à leur réponse, un nouveau bail de location des terrains communaux sera présenté à leur signature et couvrira une période de neuf années soit du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2008. Une clause de cautionnaire sera également incluse dans le contrat.

b/ Travaux au Presbytère

Suite aux deux délibérations de ce jour, numérotées 5 et 6, le conseil municipal estime qu'il convient de réaliser ces travaux ; mais uniquement à condition que la participation financière totale de la commune ne s'élève qu'à 50 % du montant total des travaux ceci afin de préserver l'équilibre budgétaire

communal pour l'exercice 2000.

Après un court échange de vues :

(- Piégeage des animaux nuisibles - Bulletin communal 1999 - Extension d'eau à la Schneymuhle), le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2000

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le 24 JANVIER 2000 à 20 h 00.

RESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Schnitzler, Fillinger, Dubois, Berger, Poirot, Reymann Jacob, Geoffroy, Rauch, Weber.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathis JM., Kugler, Schwartz, Hacquard.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire, suite à la présentation, aux membres du conseil, de ses vœux pour la nouvelle année, expose diverses communications :

- L'entreprise SASSO a procédé à la remise en état de plusieurs lampes d'éclairage public sur différents secteurs de la commune : en face de la mairie, à l'école maternelle, dans la rue de Sarrebourg, sur le mur ouest de l'église pour éclairer l'accès au cimetière, dans la rue des Mésanges et dans la rue de Goerlingen. Sur l'exercice 2000, il est prévu d'autres travaux d'éclairage : croisement aux feux tricolores et rue de la Sarre.

- La tempête du dimanche 26 décembre 1999 a causé de nombreux dégâts chez les particuliers (tuiles, toitures, arbres, ...) ainsi qu'aux biens de la commune (bâtiments communaux, forêt communale...). Le Maire remercie le corps des sapeurs pompiers pour leur aide (remplacement de tuile, nettoyage d'arbres sur les routes...) ainsi que les particuliers ayant effectué des travaux similaires. Il précise qu'une seconde vente de bois de chauffage MENUS PRODUITS sera organisée prochainement en Mairie ceci dans le but de nettoyer au maximum les forêts des arbres cassés et déracinés.

- Monsieur DASTILLUNG Charles, propriétaire de l'immeuble 13 rue de Sarrebourg, nous a signalé des infiltrations d'eau dans un logement à cette adresse. Après une première vérification, il s'avère que cette infiltration n'est pas due à une fuite du réseau d'assainissement contiguë à ce logement. Le Maire précise que, si Monsieur DASTILLUNG le souhaite, la commune peut effectuer et lui facturer, s'il s'avèrent infructueux, des travaux de vérification plus complets du réseau (par ouverture de la partie entre la rue des Mésanges et la rue de Sarrebourg).

- Monsieur Bernard LITTNER, domicilié à Buhl Lorraine, a été embauché comme C E S pour une durée de CINQ mois (cf. délibération N°7 du 29 novembre 1999)

- Le Département de la Moselle a répondu négativement à la demande de subvention HABITAT pour le presbytère (cf. délibération N°6 du 29 novembre 1999).

ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

- 1/ Acquisition d'une parcelle de voirie - LIMON Constant - Rue des Perdrix
- 2/ Travaux sur le Mur du Presbytère - Demande de subvention D G E
- 3/ Travaux sur le Mur du Presbytère - Demande de subvention Départementale
- 4/ Vote des 4 taxes - Année 2000
- 5/ Convention : Service Incendie de la Moselle - Formation des personnels des C.T.
- 6/ Motion - Vergers Familiaux - Dégâts suite à la tempête du 26 décembre 1999
- 7/ Voirie Communale - Mise à jour par enquête publique

8/ Travaux en Forêt Communale - suite à la tempête du 26.12.1999

9/ Bail de location des terrains communaux 2000- 2008

DIVERS

a/ Arrêt de bus supplémentaire sur la ligne Sarrebourg - Sarre Union

b/ MARNU - réunion du mardi 30 novembre 1999

1/ Acquisition d'une parcelle de voirie - LIMON Constant - Rue des Perdrix

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition reçue en Mairie de Mr Constant Limon, domicilié 14 rue de l'Eglise à Sarraltroff, de céder au prix du FRANC SYMBOLIQUE une parcelle de voirie de la Rue des Perdrix. Après bornage et métrage, la parcelle en question est inscrite au Livre Foncier et au cadastre sous le N° 489 de la section 16 pour une superficie totale de 1 are 67 ca. Il précise également que les frais de notaire seront à la charge de la commune de Sarraltroff.

Après délibération, le Conseil Municipal :

ACCEPTÉ l'acquisition pour la Commune de la parcelle N° 489 de la Section 16, ceci au prix du FRANC SYMBOLIQUE,

DECIDE que les frais de notaire sont à la charge de la Commune de SARRALTROFF.

2/ Travaux sur le Mur du Presbytère - Demande de subvention D G E

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, depuis l'hiver 1998 - 1999, le mur de clôture du bâtiment du Presbytère, situé au 9 rue de Hilbesheim à Sarraltroff et contigu à la RD 46b, a subi d'importants dégâts nous obligeant à effectuer des travaux urgents de remise en état, ceci à certains endroits, menaçant de s'écrouler sur la route. Il présente ensuite au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PIERCY de Plaine-de-Walsch pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 44.849,40 F HT et de 54.088,38 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE d'effectuer les travaux de réparation du mur d'enceinte du presbytère,

- DECIDE d'effectuer les travaux en l'an 2000 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2000,

- SOLLICITE la subvention D G E pour la réalisation de ces travaux,

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à la demande de subvention D G E.

3/ Travaux sur le Mur du Presbytère - Demande de subvention Départementale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, depuis l'hiver 1998 - 1999, le mur de clôture du bâtiment du Presbytère, situé au 9 rue de Hilbesheim à Sarraltroff et contigu à la RD 46b, a subi d'importants dégâts nous obligeant à effectuer des travaux urgents de remise en état, ceci à certains endroits, menaçants de s'écrouler sur la route. Il présente ensuite au Conseil Municipal le devis de l'entreprise PIERCY de Plaine-de-Walsch pour la réalisation de ces travaux d'un montant de 44.849,40 F HT et de 54.088,38 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE d'effectuer les travaux de réparation du mur d'enceinte du presbytère,

- DECIDE d'effectuer les travaux en l'an 2000 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2000,

- SOLLICITE la subvention Départementale pour la réalisation de ces travaux,

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à demander la subvention Départementale correspondante.

4/ Vote des 4 taxes - Année 2000

Le Maire soumet à l'Assemblée les taux des 4 taxes votés en 1999. Puis le Maire informe des Membres du Conseil que ces taux sont identiques depuis plusieurs années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire le taux des 4 taxes pour l'année 2000, à savoir :

- pour la taxe d'habitation : 7,50 %

- pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 8,50 %

- pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30 %

- pour la taxe professionnelle : 10 %

5/ Convention : Service Incendie de la Moselle - Formation des personnels des C.T.

Le Maire présente la convention préparée par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Moselle (SDIS 57) concernant la formation des sapeurs pompiers volontaires employés par les collectivités territoriales et les communes. Elle concerne Monsieur GASSMANN Gilbert, employé comme Agent Technique à la Commune de Sarraltroff et inscrit au corps de sapeurs-pompiers de Sarraltroff comme sapeur-pompier volontaire.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la convention mentionnée ci-dessus concernant la formation des sapeurs-pompiers volontaires employés par les collectivités locales, et autorise le Maire à signer la présente convention.

6/ Motion - Vergers Familiaux - Dégâts suite à la tempête du 26 décembre 1999

Le Conseil Municipal de la commune de SARRALTROFF, après avoir constaté la disparition de nombreux arbres fruitiers dans la commune lors de la tempête cyclonique du 26 décembre 1999 :

DEMANDE aux collectivités départementale, régionale et nationale la mise en place des 4 mesures suivantes afin de sauvegarder les vergers familiaux qui ont fait la richesse du monde rural :

1- Organiser administrativement un recensement quantitatif et qualitatif des arbres fruitiers cassés ou déracinés,

2- Fournir aux propriétaires arboricoles des plants de remplacement comme cela avait été fait lors des travaux connexes de remembrement (sauver la mirabelle et les arbres à noyaux),

3- Classer les vergers familiaux comme «PRAIRIE» alors qu'actuellement, ils sont imposés 4 fois plus que les terres céréalières,

4- Détaxer l'essence nécessaire au fauchage et à l'entretien des vergers au même prix que le fuel agricole et domestique. En effet, cette surtaxe est dissuasive pour entretenir nos vergers.

7/ Voirie Communale - Mise à jour par enquête publique

Le Maire soumet au Conseil Municipal le projet de classement de la voirie rurale faisant partie du domaine public dans la voirie communale (voir tableau ci-dessous). Après délibération, le Conseil Municipal, considérant la nécessité d'intégrer et de procéder au classement des voies publiques dans la voirie communale :

AUTORISE le Maire à prendre un arrêté municipal prescrivant une enquête sur l'utilité publique de cette opération.

INVENTAIRE DES RUES ET CHEMINS A INTEGRER DANS LA VOIRIE COMMUNALE

8/ Travaux en Forêt Communale - suite à la tempête du 26.12.1999

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis des travaux Sylvicoles pour l'année 2000 représentant les sommes suivantes, ceci suite à la tempête du 26-12-1999 :

Travaux d'entretien (section d'Exploitation) 264.000,00 HT 290.600,00 TTC

Après délibération, le Conseil Municipal :

APPROUVE les propositions du devis émis par l'ONF pour les travaux sylvicoles 2000 dont les sommes figurent ci dessus.

9/ Bail de location des terrains communaux 2000 - 2008

Le Conseil Municipal de la commune de SARRALTROFF, après en avoir délibéré, décide d'accepter le renouvellement des contrats de location des terrains communaux pour la période du 01.01.2000 au 31.12.2008. Il autorise le maire à signer, avec deux conseillers municipaux, le procès-verbal de location des terrains en question.

DIVERS

a/ Arrêt de bus supplémentaire sur la ligne Sarrebourg - Sarre Union

Le maire informe les conseillers municipaux que, suite à la suppression pro-

chaîne de la ligne SNCF Sarrebou - Sarre Union, un service de bus sera mis en place sur ce tracé. La municipalité a sollicité l'installation, par les services de la SNCF d'un nouvel arrêt de bus au niveau de la poste de Sarraltroff.

b/ MARNU - réunion du mardi 30 novembre 1999

Une réunion concernant la modification du plan du MARNU de la commune a eu lieu en mairie le mardi 30 novembre 1999 avec les services de l'Équipement (Metz et Phalsbourg). Le maire précise qu'une éventuelle étude de modification du plan serait effectuée au cours du 4^e trimestre 2000.

Après un court échange de vues :

(- Travaux des berges de la Sarre - Bulletin communal 1999 - Location des terrains communaux - travaux au Presbytère - Travaux d'investissement du budget 2000 - subventions 2000),

le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2000

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le 27 MARS 2000 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler, Schnitzler, Fillinger, Dubois, Berger, Poirot,

Reymann Jacob, Geoffroy, Hacquard, Weber.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathis JM., Rauch, Schwartz, .

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

- Les travaux de restauration des berges de la Sarre ont débuté à la mi-mars sur les bords de Sarrebou - Hoff et Sarraltroff (un avenant de env. 700.000 F est prévu pour les travaux supplémentaires à réaliser suite à la tempête du 26/12/1999).

- Le prix du mètre cube d'eau passe à 6,638 francs (soit une augmentation de 0,25 F). Le Syndicat des Eaux de Wintersbourg effectuera prochainement les travaux de restauration des canalisations d'eau potable dans les rues de la Sarre et de la Fontaine.

- La commune a réinstallé le panneau SENS INTERDIT dans la rue des Vergers et une signalisation CHAUSSEE DEFORMEE à été installée sur la route de Dolving.

- La Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebou organise le passage à la collecte sélective des déchets (caisses jaunes et bleues) le 5 juin prochain. Une réunion d'information pour les élus est prévue prochainement à Sarrebou.

- La cotisation à prévoir au budget primitif communal pour les frais de la bibliothèque municipale passe, cette année à 5,70 F par habitants (soit un total BP 2000 de 4.610,00 F arrondi à 4.700,00 F).

- Tous les lots de bois d'oeuvre (grumes) prévus à la vente de février dernier ont été vendus (soit lors de la vente de février, soit par vente à «l'amiable»).

ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

1/ Compte Administratif 1999 - COMMUNE

2/ Compte Administratif 1999 - ASSAINISSEMENT

3/ Redevance d'Assainissement 2000

4/ Affectation du Résultat - COMMUNE

5/ Budget Primitif 2000 - COMMUNE

6/ Budget Primitif 2000 - BOIS ET FORETS

7/ Budget Primitif 2000 - ASSAINISSEMENT

8/ Travaux en Forêt Communale - Déblaiement des routes

9/ Travaux en Forêt Communale - Création d'un chemin forestier au SARREWALD

10/ Vente d'usoir public à GERARD Pierre Paul - 8 rue de l'Eglise

DIVERS

a/ Vente d'usoir public à MULLER Jean Jacques - 35 rue de Sarrebou

b/ Atelier Municipal

c/ Voirie du chemin d'Hilbesheim (Pont SNCF Zone Industrielle route de Sarrebou)

d/ Chasse - Dégâts suite à la Tempête 26/12/1999

e/ Canalisation chez Mr DASTILLUNG Charles

1/ Compte Administratif 1999 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif de la Commune pour les opérations effectuées durant l'année 1999. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte Administratif 1999 pour la Commune faisant apparaître les sommes suivantes :

PREVU 1999	REALISE 1999
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES 2.917.303,16	1.345.588,77
RECETTES 2.917.303,16	2.239.750,32
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 894.161,55	
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES 2.153.607,33	1.108.595,98
RECETTES 2.153.607,33	886.790,63
DEFICIT D'INVESTISSEMENT	221.805,35
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :	
EXCEDENT de	672.356,20

RESULTAT D'EXECUTION

2/ Compte Administratif 1999 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du Budget Annexe ASSAINISSEMENT pour les opérations effectuées durant l'année 1999. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le compte Administratif 1999 d'ASSAINISSEMENT faisant apparaître les sommes suivantes :

PREVU 1999	REALISE 1999
FONCTIONNEMENT :	
DEPENSES 125.630,37	50.115,52
RECETTES 125.630,37	43.268,75
DEFICIT DE FONCTIONNEMENT 6.846,77	
INVESTISSEMENT :	
DEPENSES 132.588,69	28.913,67
RECETTES 132.588,69	60.043,16
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT	31.129,49
RESULTAT DES DEUX SECTIONS :	
EXCEDENT de	24.282,72

RESULTAT D'EXECUTION

3/ Redevance d'Assainissement 2000

Le Maire, chiffres à l'appui, expose au Conseil Municipal les sommes encaissées par la Commune lors de la dernière année pour la redevance d'assainissement facturée 1,75 franc le mètre³.

Le Conseil Municipal, après délibération et échange de vues, décide de reconduire le prix de la redevance d'assainissement à 1,75 F le mètre cube d'eau.

4/ Affectation du Résultat - COMMUNE

Le Conseil Municipal :

après avoir entendu et approuvé le compte administratif communal pour l'exercice 1999,

statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 1999, constatant que le résultat cumulé à la date du 31 décembre 1999 pour la

section de fonctionnement est de : 1.598.454,71 F,

DECIDE d'affecter ce résultat comme suit :

-virement à la section d'investissement (compte 1068) afin de résorber le déficit de la section d'investissement constaté à la date du 31 décembre 1999, d'un montant de : 664.556,52 F,

- affectation au compte 1068 afin de résorber le déficit résultant des restes à réaliser : 0,00 F

- affectation complémentaire de réserve : 00,00 F

-affectation à l'excédent reporté (ligne 002 : résultat reporté en section de fonctionnement) pour un montant de : 933.898,19 F

5/ Budget Primitif 2000 - COMMUNE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Communal 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Communal 2000, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 2.736.738,00 F

RECETTES 2.736.738,00 F

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 2.356.395,00 F

RECETTES 2.356.395,00 F

6/ Budget Primitif 2000 - BOIS ET FORETS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe BOIS ET FORETS 2000, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE VOTES DU CONSEIL

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 539.000,00 F

RECETTES 539.000,00 F

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 90.000,00 F

RECETTES 90.000,00 F

7/ Budget Primitif 2000 - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, les propositions de sommes composant le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver et de voter les propositions du Maire pour le Budget Primitif Annexe ASSAINISSEMENT 2000, faisant apparaître les sommes suivantes :

PROPOSITIONS DU MAIRE

VOTES DU CONSEIL

FONCTIONNEMENT :

DEPENSES 127.783,00 F

RECETTES 127.783,00 F

INVESTISSEMENT :

DEPENSES 82.063,00 F

RECETTES 82.063,00 F

8/ Travaux en Forêt Communale - Déblaiement des routes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE une subvention de l'Etat pour les travaux suivants prévus en l'an 2000,

Déblaiement des routes forestières :

Lieu de situation des travaux : Commune de SARRALTROFF

Section 14 Parcelle 19

Lieu-dit SARREWALD

Parcelles Forestières 15 à 19

- DECLARE que la commune est propriétaire des terrains concernés et qu'ils sont soumis au régime forestier,

- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces relatives aux

aides demandées.

9/ Travaux en Forêt Communale - Création d'un chemin forestier au SARREWALD

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- SOLLICITE une subvention de l'Etat pour les travaux suivants prévus en l'an 2000,

Création d'une route forestière pour l'accès aux parcelles 16 et 18

Lieu de situation des travaux : Commune de SARRALTROFF

Section 14 Parcelle 19

Lieu-dit SARREWALD

Parcelles Forestières 16 et 18

Montant HT du devis présenté : 50.000,00 F

Plan de financement prévisionnel : ETAT : 60 %

COMMUNE : autofinancement du solde

- S'ENGAGE à inscrire au budget primitif 2000 la dépense à la charge de la commune et, en conséquence, à approuver les recettes suffisantes pour couvrir cette dépense,

- DECLARE que la commune est propriétaire des terrains concernés et qu'ils sont soumis au régime forestier,

- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces relatives aux aides demandées.

10/ Vente d'usoir public à GERARD Pierre Paul - 8 rue de l'Eglise

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la demande d'achat, à la commune, émise par Monsieur GERARD Pierre Paul, domicilié à Sarraltroff 31 rue du Reberg concernant les deux parcelles suivantes situées dans la rue de l'Eglise :

- SECTION 1 Village Parcelle 593 / 585 d'une surface de 0 ha 0 a 29 ca Rue de l'Eglise

- SECTION 1 Village Parcelle 595 / 589 d'une surface de 0 ha 0 a 04 ca Rue de l'Eglise

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE la vente de ces parcelles au prix de 3.000,00 francs (TROIS MILLE FRANCS) l'are avec un minimum de 3.000,00 francs par vente (TROIS MILLE FRANCS),

DECIDE que les frais de notaire et de métrage sont à la charge de l'ACHETEUR,

AUTORISE le Maire à signer les transactions et l'acte de vente ceci uniquement après les travaux de déblaiement et d'égalisation du terrain communal, contigu à ces parcelles, qui devront être effectués par Monsieur GERARD Pierre Paul et à ses frais.

DIVERS

a/ Vente d'usoir public à MULLER Jean Jacques - 35 rue de Sarrebourg

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande émise par Mr MULLER Jean Jacques -35 rue de Sarrebourg- pour l'achat de l'usoir public situé devant sa propriété. Le Conseil propose au maire de lui faire un courrier avec une proposition à 3.000,00 F l'are avec un minimum de 3.000,00 F par vente. Une délibération sera prise prochainement à ce sujet.

b/ Atelier Municipal

Le Maire fait savoir aux membres du conseil que la toiture de l'atelier municipal situé au 14 rue de Hilbesheim est vétuste et suite à la tempête du 26/12/1999, elle serait entièrement à refaire. Après discussion, le Conseil Municipal décide de mettre cette ancienne bâtisse en vente au prix de 60.000,00 F. Un article sera inséré dans la presse locale pour la vente.

c/ Voirie du chemin d'Hilbesheim (Pont SNCF Zone Industrielle route de Sarrebourg)

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que le chemin de Hilbesheim (entre le pont SNCF Route de Sarrebourg et Hilbesheim) est fortement dégradé. Il est donc nécessaire d'installer des panneaux de signalisation à cet endroit pour limiter la vitesse de la circulation sur cette voie.

d/ Chasse - Dégâts suite à la Tempête 26/12/1999

Un courrier émanant de la Société de Chasse du SARRECK, sollicitant une baisse du prix de la location pour la chasse 2000, ceci suite aux dégradations des forêts lors de la tempête du 26/12/1999 a été reçu en mairie. Le

conseil municipal décide de maintenir le prix pour la location de chasse Année 2000 et décide de ne pas augmenter le prix de location pour l'année prochaine.

e/ Canalisation et étanchéité de l'immeuble de Mr DASTILLUNG Charles

Un test d'infiltration d'eau a été effectué par les pompiers chez Mr Dastilling Charles (13 rue de Sarrebourg), ceci suite au courrier réceptionné en mairie (cf. Communications 24/01/2000). Après vérification, il s'avère que les infiltrations d'eau en question sont dues à un drainage quasiment nul à cet endroit de l'immeuble.

Après un court échange de vues :

(MOTION Trésoreries - MOTION Cadastre)

le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 MAI 2000

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le 2 MAI 2000 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler, Schnitzler, Fillinger, Dubois, Berger, Poirot, Reymann Jacob, Geoffroy, Hacquard, Weber, Schwartz.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathis JM., Rauch.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

- Le maire informe le conseil municipal qu'une demande d'achat d'usoir public a été réceptionnée en mairie. Il s'agit d'une parcelle située à proximité de l'habitation de Monsieur MULLER Jean Jacques, 35 rue de Sarrebourg à Sarraltroff. Le maire précise qu'un métrage sera effectué prochainement par le géomètre et qu'une délibération sera prise dans un prochain conseil municipal.

- Madame Marie Scheffer, née Jung, a fêté ses 85 ans et Madame Catherine Fromeyer, née Friant, a fêté ses 90 ans. La municipalité leur a offert, à cette occasion, un arrangement floral.

ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

1/ Vente de l'Atelier Municipal - 14 rue de Hilbesheim

2/ Enquête Publique - Mise à Jour de la Voirie Communale

3/ Reconduction du poste de CES - Agent extérieur -

1/ Vente de l'Atelier Municipal - 14 rue de Hilbesheim

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est d'avis d'accepter la vente du bâtiment de l'Atelier Communal situé au 14 rue de Hilbesheim à Sarraltroff, à Monsieur SCHER Gilbert, domicilié à SARREBOURG, Zone Artisanale. Les renseignements concernant ce terrain et les données cadastrales sont les suivants :

- ATELIER MUNICIPAL Section 1 VILLAGE (14 rue de Hilbesheim)
Parcelle 581 surface : 5 ares 31 ca au prix de 50.000,00 F (cinquante mille francs)

- USOIR PUBLIC Section 1 VILLAGE (14 rue de Hilbesheim)
Parcelle 580 surface : 2 ares 19 ca au prix de 3.000,00 F l'are
soit au total 6.570,00 F (six mille cinq cent soixante dix francs)

SOIT UN TOTAL DE 56.570,00 F (cinquante six mille cinq cent soixante dix francs).

- DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

2/ Enquête Publique - Mise à Jour de la Voirie Communale

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire et de Monsieur

Léon SCHNITZLER, adjoint, désigné Commissaire Enquêteur pour l'enquête publique mentionnée, accepte le rapport d'enquête présenté. Il approuve et donne son accord sur la longueur totale de voirie communale arrêtée à un total de 9463 mètres (cf. délibération du 24 janvier 2000 acceptant l'enquête publique).

3/ Reconduction du poste de CES -Agent extérieur-

Le Conseil Municipal décide la reconduction du poste de C E S pour l'entretien extérieur (ouvrier communal), pour la période du 1er JUIN 2000 au 30 NOVEMBRE 2000.

Après un court échange de vues :

- Travaux au Presbytère : Lots et ouverture des plis - Prochaine mise en place du tri sélectif -

le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2000

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le 22 MAI 2000 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler, Fillinger, Dubois, Berger, Poirot, Reymann Jacob, Rauch, Geoffroy, Hacquard, Weber,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathis JM., Schnitzler, Schwartz.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

- La mise en place du tri sélectif sur les communes membres de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg, aura lieu à la mi juin. La première collecte sélective aura lieu à Sarraltroff, le samedi 10 juin (lundi 12 juin férié). A l'avenir, elle se fera les lundis des semaines paires du calendrier, soit une semaine sur deux pour les écobacs jaunes et bleus et se poursuivra toutes les semaines pour les poubelles normales. L'ouvrier communal a débuté la remise des écobacs à la population. Les membres du Conseil Municipal sont chargés, par rues, d'informer les habitants et de leur remettre la documentation d'information sur la collecte sélective. Le maire précise également, après avoir présenté les déchets à recycler, que les écoles, les commerces et les administrations de la commune ne sont, pour l'instant pas soumis au tri sélectif. Il informe le Conseil Municipal que les écobacs sont remis gratuitement aux habitants qui devront les restituer en cas de changement de domicile.

ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

1/ Préjudice CHAMPS DE TIR Herrenwald - Années 1997, 1998, 1999.

Le Maire fait part aux Membres du Conseil de la lettre reçue en Mairie, émise par la Direction du Commissariat de l'Armée de Terre de METZ concernant le remboursement par l'Armée du préjudice subit pour la privation de jouissance de propriété suite aux exercices de tir effectués au Champ de Tir du HERRENWALD durant les années 1997, 1998 et 1999. Les sommes concernant ce préjudice s'élèvent à :

28.772,98 Francs pour l'année 1997,

28.114,76 Francs pour l'année 1998,

39.068,06 Francs pour l'année 1999 (correspondant à 11/12^e de l'année complète). soit un total de 95.980,80 FRANCS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter cette somme et autorise le Maire à signer la transaction.

Après un court échange de vues : Tri sélectif le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2000

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le 26 JUIN 2000 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler, Schnitzler, Fillinger, Dubois, Berger, Poirot, Reymann Jacob, Geoffroy, Hacquard, Weber,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathis JM., Schwartz, Rauch.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

- La kermesse paroissiale du 11 juin 2000 a rapporté la somme de 45.400,00 F au conseil de fabrique. Le maire remercie les membres des diverses associations pour leur aide apportée lors de l'organisation de cette journée.

- Mme HARTMANN a fêté ses 85 ans. La municipalité lui a remis un bouquet à cette occasion.

- Mme POIROT Annelise, directrice de l'école primaire, prendra sa retraite le 1er juillet 2000. Une cérémonie sera organisée en son honneur le 8 juillet prochain. Mme PECORARO Hélène (institutrice en classe de maternelle) est mutée à l'école d'Oberstinzeln à la rentrée de Septembre 2000.

- La première collecte de tri sélectif pour les ordures ménagères a eu lieu à Sarraltroff le Samedi 10 juin. Dans l'ensemble, cette première collecte s'est bien déroulée et la participation des habitants au tri sélectif a été importante.

- L'adjudant LORENZ, commandant la brigade de gendarmerie de Fénétrange, est muté et quittera la brigade du canton cet été.

- Lors du dernier conseil de classe de l'année scolaire, les institutrices se sont inquiétées de la baisse des inscriptions pour la rentrée scolaire 2000-2001 (classes de maternelle). L'âge d'acceptation des enfants a donc été abaissé à 2 ans. De ce fait, il sera nécessaire d'installer une salle de repos avec couchettes dans une salle de l'école maternelle.

- Les peupliers de la route de Dolving arrachés lors de la tempête du 26 décembre 1999 ont été vendus à Monsieur JUNG de Hangwiller.

ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

1/ Vente de terrain communal - Mr MULLER Jean Jacques

2/ Demande de subvention VOIRIE - suite à la tempête du 26.12.1999

3/ Poste de CES

4/ Comptes de Gestion 1999 - Commune et Assainissement

5/ Assurance - Prise en charge de l'indemnité TEMPETE - Bâtiments communaux

DIVERS

a/ Prolongation du réseau d'eau potable à l'Ecart de la Schneymühle

b/ Vente de terrain communal entre les deux cimetières

c/ Logement de l'Ecole Maternelle

1/ Vente de terrain communal - Mr MULLER Jean-Jacques

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, la demande d'achat, à la commune, émise par Monsieur MULLER Jean Jacques, domicilié à Sarraltroff 35 rue de Sarrebourg concernant la parcelle suivante située rue de Sarrebourg :

- SECTION 2 Village Parcelle 97
d'une surface de 0 ha 0 a 97 ca
Rue de Sarrebourg

Après délibération, le Conseil Municipal :

DECIDE la vente de cette parcelle au prix de 3.000,00 francs (TROIS

MILLE FRANCS) l'are avec un minimum de 3.000,00 francs par vente (TROIS MILLE FRANCS),

DECIDE que les frais de notaire et de métrage sont à la charge de l'ACHETEUR,

AUTORISE le Maire à signer les transactions et l'acte de vente.

2/ Demande de subvention VOIRIE - suite à la tempête du 26.12.1999

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le projet relatif aux travaux de voirie et de remise en état de la route de Dolving qui a fortement été endommagée lors de la tempête du 26 décembre 1999 et dont le devis estimatif s'élève à 306.658,00 Francs HT et 369.829,55 F TTC (devis revalorisé suite à la tempête du 26 décembre 1999).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- s'engage à couvrir, dès 2000, la partie à la charge de la commune par inscription au Budget 2000 ;

- sollicite la subvention DEPARTEMENTALE pour la réalisation de ces travaux ;

- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

3/ Poste de CES

Le Conseil Municipal décide la reconduction du poste de C E S pour l'entretien des locaux administratifs et scolaires, pour la période du 1er SEPTEMBRE 2000 au 31 JANVIER 2001.

4/ Comptes de Gestion 1999 - Commune et Assainissement

Le Maire fait part aux Membres du Conseil des sommes figurant dans les deux comptes de gestion (Commune et Budget Annexe Assainissement) pour les opérations de l'année 1999.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver les deux comptes de gestion présentés par Madame le Receveur Municipal de FENE-TRANGE.

5/ Assurance - Prise en charge de l'indemnité TEMPETE - Bâtiments communaux

Le Maire informe de Conseil Municipal que la compagnie d'assurance de la commune, la S M A C L de Niort, propose comme indemnisation pour les dégâts causés par la tempête du 26 décembre dernier la somme de 69.877,00 Francs. Puis il précise au Conseil Municipal que cette somme est subordonnée à son accord pour encaissement.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la somme de 69.877,00 Francs proposée par la SMACL pour indemnisation des dégâts causés par la tempête du 26 décembre 1999.

DIVERS

a/ Prolongation du réseau d'eau potable à l'Ecart de la Schneymühle

Le maire, suite à la parution dans la presse d'un article concernant le raccordement au réseau d'eau potable communal de l'Ecart de la Schneymühle, précise qu'une demande de devis a été sollicitée au Syndicat des Eaux de Winterville. Il ajoute qu'une prise en charge de ces travaux sera affectée au syndicat des eaux (après accord des subvention), ainsi qu'à la commune. Le conseil municipal, après discussion, décide de faire participer les riverains de l'écart, souhaitant se raccorder au réseau, à hauteur de DEUX TIERS de la somme restant à la charge de la commune. Il propose d'en informer les différentes personnes intéressées.

b/ Vente de terrain communal entre les deux cimetières

Le maire présente au conseil municipal la demande d'achat émise par Monsieur SCHWINDE Denis, domicilié à Sarraltroff, 17 rue du Reberg, concernant un terrain communal situé entre le cimetière militaire et le cimetière protestant de la rue de l'Etang et sur lequel il entrepose, depuis plusieurs années, son bois. Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable pour la vente de cette parcelle (ancien terrain de pétanque) et demande à Monsieur SCHWINDE d'évacuer, pour des raisons de sécurité, le terrain en question (avant le printemps 2001) ceci en vue de la réhabilitation de l'emplacement en aire de jeux (nombre important d'enfants dans ce quartier).

c/ Logement de l'Ecole Maternelle

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur KERN Olivier, locataire du petit logement à l'étage de l'école maternelle, quittera les locaux le 1er août 2000. Ce logement sera alors éventuellement disponible pour l'institutrice nommée à Sarraltroff et qui remplacera Mme PECORARO dans une des classes de Maternelle.

Après un court échange de vues :

- Travaux au Presbytère - Tri sélectif, décharge et déchetterie le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AOUT 2000

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le 28 AOUT 2000 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler, Schnitzler, Dubois, Berger, Poirot, Reymann Jacob, Geoffroy, Hacquard, Weber,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathis JM., Schwartz, Fillingner, Rauch.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

- Mme Dominique Dufeu quittera la perception de Fénétrange pour celle de Phalsbourg au 1er septembre.

- La vente de l'atelier communal a été signée avec Monsieur SCHER Gilbert de Sarrebourg.

- Mme Poirot, directrice de l'Ecole Primaire a pris sa retraite le 1er juillet 2000. Elle remercie le Conseil Municipal pour les cadeaux qui lui ont été offerts. Elle sera remplacée, à la rentrée par Mme SEYER.

- Des forages et des sondages de terrains seront effectués prochainement sur le ban communal au niveau du tracé de la future ligne du T.G.V. Est.

- Plusieurs vols ont été commis aux vestiaires du Stade. La gendarmerie a été avisée et la commune a porté plainte pour ces infractions.

- Le sous-préfet a attribué la somme de 155.025,00 F pour les travaux qui sont actuellement réalisés au Presbytère (cette somme correspond à 35 % de 442.931,00 F HT).

ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

1/ Chauffage au Presbytère - Participation du Conseil de Fabrique

2/ Contrat de location du photocopieur de la Mairie

3/ Enquête publique - Nouvelle station d'épuration de la CCAS

4/ Décision Modificative de Crédits 1 - Titre de recette Forêt

5/ Location du Hangar Communal

6/ Travaux en Forêt Communale - demande de subvention d'état - nettoyage de parcelles

DIVERS

a/ Assainissement Rue des Mésanges - Maison DASTILLUNG

b/ Travaux 2001 - Prévisions

1/ Chauffage au Presbytère - Participation du Conseil de Fabrique

Le Maire informe de Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de rénovation du presbytère catholique - 9 rue de Hilbesheim -, le chauffage central est installé dans tout le bâtiment. A cette occasion, il est possible de prolonger le circuit de chauffage central vers la salle paroissiale du presbytère (installation de radiateurs et d'un compteur calorifère). Pour ces travaux, le Conseil de Fabrique propose à la Commune une participation de 10.000,00 F (dix mille francs).

Après délibération, le conseil municipal approuve l'installation du chauffage central dans la salle paroissiale et accepte la proposition de participation du Conseil de Fabrique à hauteur de 10.000,00 F pour cette installation. Cette somme fera l'objet d'un titre de recette et sera imputée sur l'article 1328 de l'opération 0013 - BATIMENT PRESBYTERE.

2/ Contrat de location du photocopieur de la Mairie

Le Maire informe de Conseil Municipal de l'acquisition d'un photocopieur numérique ayant fonction d'imprimante laser au secrétariat de la mairie. Cet appareil, de type CANON GP 160, a été installé par la Société KIRCHNER Bureautique de Sarrebourg. Il fait l'objet d'un contrat de location et de maintenance dont les conditions sont les suivantes :

LOCATION LOYER TRIMESTRIEL 1.905,00 F HT

LE PREMIER LOYER DEBUTE LE 1er OCTOBRE 2000.

DUREE DU CONTRAT DE LOCATION 5 ANNEES

PERIODE DU CONTRAT DE LOCATION DU 01/10/2000 AU 01/10/2005

BAILLEUR = LOXXIA BAIL PARIS 15e - KIRCHNER S.A. SARREBOURG

MAINTENANCE 0,12 F HT la copie sur une base «tranche copie facturée» de 10.000 copies.

PERIODE DU CONTRAT DE MAINTENANCE : DU 02/08/2000 AU 02/08/2005.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte les conditions de location ci-dessus et autorise le Maire à signer les pièces s'y rapportant.

3/ Enquête publique - Nouvelle station d'épuration de la CCAS

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal, le dossier d'enquête publique relative à la l'installation, à la mise aux normes et à la mise en route de la nouvelle station d'épuration de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg au lieu dit EBERSMATT (loi sur l'eau et système d'assainissement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal estime n'avoir à émettre aucune observation particulière sur la présentation de ce dossier d'enquête publique.

4/ Décision Modificative de Crédits 1 - Titre de recette Forêt

Le Maire informe de Conseil Municipal qu'une recette de «bois grumes» a été comptabilisée deux fois sur les exercices comptables 1997 et 1998. Il s'agit d'une vente de lot de bois d'oeuvre pour une somme de 37.500,00 F. Cette erreur doit être régularisée par l'émission d'un mandat pour la somme de 37.500,00 F au compte 673 du budget communal 2000. Pour cela, il est nécessaire d'alimenter ce compte par une décision modificative de crédits :

compte 2315 / ONI	- 37.500,00 F
compte 673	+ 37.500,00 F
compte 021	- 37.500,00 F
compte 023	- 37.500,00 F

Après délibération, le Conseil Municipal accepte la décision modificative de crédits ci-dessus.

5/ Location du Hangar Communal

Le Maire informe de Conseil Municipal que suite à la vente de l'atelier communal situé au 14 de la rue de Hilbesheim (cf. délibération 1 du 02/05/2000), il est nécessaire d'entreposer le matériel communal dans un local fermé et accessible aux services techniques. Puis il propose au Conseil Municipal de louer un hangar situé dans la Rue de la Forêt ceci à compter du 1er JUILLET 2000. Il s'agit du hangar de Mme SONNTAG Antoinette domiciliée à Sarraltroff 34 rue de Fénétrange. Il précise enfin que le loyer demandé par Mme SONNTAG est de 500.00 FRANCS par mois.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter cette location dont les conditions sont les suivantes :

LOYER MENSUEL 500,00 F

FREQUENCE DES PAIEMENTS 2 FOIS PAR AN EN JUIN ET DECEMBRE POUR LA PERIODE ECOULEE

DUREE DU CONTRAT 1 AN RENOUELABLE AUTOMATIQUEMENT PAR TACITE RECONDUCTION

1^{ERE} MISE EN LOCATION 1ER JUILLET 2000

Il autorise le Maire a signer le contrat de location s'y rapportant.

6/ Travaux en Forêt Communale - demande de subvention d'état - nettoyage de parcelles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- demande une subvention à l'Etat pour les travaux de nettoyage des parcelles pour sauver la régénération acquise, pour les travaux suivants :
 - évacuation des surbilles et démantèlement des houppiers sur une surface de 8 HA (volume de chablis inférieur à 100 m³ / ha de bois d'oeuvre : 6000,00 F / ha)
 - lieu des travaux : COMMUNE DE SARRALTROFF Moselle
- PARCELLES FORESTIERES 1 - 18 - 19
- Montant des travaux 48.000,00 F
 - Plan de Financement Prévisionnel : ETAT 80 %
COMMUNE Autofinancement du Solde
 - s'engage à inscrire au budget de la commune la dépense à sa charge et, en conséquence, à approuver les recettes suffisantes pour couvrir cette dépense,
 - Déclare que la commune est propriétaire des terrains concernés et qu'ils relèvent du régime forestier.
 - Donne tous pouvoirs au Maire pour signer toutes les pièces relatives aux aides demandées.

DIVERS

a/ Assainissement Rue des Mésanges - Maison DASTILLUNG

Le maire informe le conseil municipal que la commune a effectué des travaux de fouilles au niveau de la bâtisse DASTILLUNG - Rue de Sarrebourg - ceci suite à plusieurs demandes des propriétaires (infiltrations d'eau dues aux «mauvaises canalisations d'assainissement de la commune»). Après ouverture d'une tranchée dans le sol (au niveau des canalisations communales), il s'est avéré que ces infiltrations n'étaient en aucun cas causées par une mauvaise étanchéité du réseau d'assainissement. Le maire a alors demandé à un huissier de venir constater l'état des canalisations afin de dégager, pour ces infiltrations, la responsabilité de la commune.

b/ Travaux 2001 - Prévisions

Le maire présente les éventuels travaux qui pourront être effectués l'an prochain (suivant les disponibilités budgétaires) :

- construction d'un hangar communal
- aménagement d'un terrain de jeux dans la rue de l'Etang
- aménagement d'un colombarium au cimetière
- électricité dans le bâtiment de la maternelle
- remplacement des fenêtres du bâtiment de la maternelle
- nouveau chauffage à la salle des fêtes
- voirie de la rue de la Sarre
- voirie de la rue de la Fontaine
- extension du réseau d'eau potable à la Schneymühle

Lors des prochaines réunions, plusieurs demandes de subventions seront sollicitées pour ces prévisions de travaux.

Après un court échange de vues :

- Travaux au Presbytère - Travaux en Forêt communale - Travaux de fossés (curages) -
 - Matériel informatique à la Mairie - Tri sélectif, décharge et déchetterie -
- le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2000

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil Municipal en Mairie) le 10 octobre 2000 à 20 h 00.

PRESIDENT : Mathis Francis, Maire.

MEMBRES PRESENTS : Kugler, Schnitzler, Fillingner, Berger, Poirot, Reymann, Jacob, Geoffroy, Weber,

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Mathis JM., Schwartz, Dubois, Hacquard, Rauch.

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : —/—

Après lecture du procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, et signature au registre, le Maire expose diverses communications :

- La traditionnelle vente des Brioches de l'Amitié aura lieu cette année les 14 et 15 octobre prochains.
 - La réunion des associations de la commune, afin de préparer le calendrier des fêtes, s'est déroulée le 20 septembre dernier.
 - Durant les semaines passées, trois cambriolages avec effraction ont été constatés au local-buvette du Stade. La gendarmerie de Fénétrange a enregistré les plaintes de la commune pour ces vols.
 - Les travaux de remplacement des conduites d'eau potable, effectués par le Syndicat des Eaux de Wintersbourg, dans les rues de la Sarre et de la Fontaine, sont actuellement en cours. Ils devraient être achevés à la fin du mois d'octobre.
 - Quelques travaux sont actuellement réalisés dans le petit logement de l'école maternelle (papier peint, peinture...).
 - L'effectif des écoles, lors de la rentrée scolaire 2000-2001 est le suivant :
- | | |
|---------------------------------------|----|
| 1 ^{ère} classe de maternelle | 16 |
| 2 ^e classe de maternelle | 12 |
| C P | 16 |
| C E 1 | 11 |
| C E 2 | 13 |
| C M 1 | 16 |
| C M 2 | 13 |
| EFFECTIF TOTAL | 97 |

- Les travaux de rénovation à l'intérieur du Presbytère sont achevés. Les travaux extérieurs (mur d'enceinte, cour intérieure, peinture extérieure) sont actuellement en cours.

ORDRE DU JOUR

Puis les différents points furent examinés comme suit :

- 1/ Rapport d'activité 1999 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg
- 2/ Décision Modificative de Crédits N° 2 - Travaux au Presbytère
- 3/ Indemnité de Conseil Percepteur
- 4/ Désaffectation du petit logement de fonction «Instituteur»
- 5/ Travaux 2001 - Chauffage à la Salle des Fêtes - Demande de subvention départementale
- 6/ Travaux 2001 - Fenêtres à l'école maternelle - Demande de subvention départementale
- 7/ Travaux 2001 - Retrait de passages piétons en pavés - Demande de subvention départementale
- 8/ Facture 2000 des travaux d'investissement en forêt communale

DIVERS

a/ Installation d'une statue ND de Lourdes sur le mur de l'Eglise

1/ Rapport d'activité 1999 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg

Le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport d'activité pour l'année 1999 préparé par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg. Il précise que, conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport d'activité doit faire l'objet d'une transmission à chaque membre du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver le rapport d'activité 1999 présenté par la Communauté de Communes de l'Agglomération de Sarrebourg.

2/ Décision Modificative de Crédits N° 2 - Travaux au Presbytère

Le Maire informe les membres du conseil municipal que les crédits budgétaires prévus lors de la signature du Budget Primitif Communal 2000 et concernant les travaux de rénovation du Presbytère de Sarraltroff sont, d'après les devis présentés, insuffisants. Il faut donc procéder à une décision modificative de crédits afin d'approvisionner le compte correspondant à ces travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'approuver la décision modificative de crédits suivante :

du compte 2313 - ONI Opérations non individualisées - 120.000,00 F vers le compte 2313 - 0013 Bâtiment Presbytère + 120.000,00 F

3/ Indemnité de Conseil Percepteur

Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983, fixant les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil des receveurs des communes et établissements publics locaux, considérant que le receveur fournit à la collectivité des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable ; Vu l'arrêté Interministériel du 16 septembre 1983 instaurant l'indemnité de budget d'un montant de 200,00 F pour les comptables et receveurs des collectivités locales,

le Conseil Municipal, après délibération :

- DECIDE d'attribuer du 1er JANVIER 2000 au 31 août 2000 à Madame DUFEU Dominique :

l'indemnité de conseil calculée selon le tarif fixé à l'article 4 de cet arrêté, ceci au taux de 100 %,

- DECIDE d'attribuer pour l'année 2000 à Madame DUFEU Dominique, l'indemnité de budget de 200,00 F.

- DECIDE d'attribuer du 1er septembre 2000 au 28 février 2001, à Monsieur LEININGER Roland :

l'indemnité de conseil calculée selon le tarif fixé à l'article 4 de cet arrêté, ceci au taux de 100 %,

4/ Désaffectation du petit logement de fonction «Instituteur»

Le Maire informe les membres du conseil municipal que le petit logement de fonction destiné à loger un instituteur et situé à l'étage du bâtiment de la maternelle est libre depuis le début du mois d'août 2000 (anciennement loué à Mr Olivier KERN). A la rentrée scolaire, aucun instituteur nommé à Sarraltroff n'a souhaité en bénéficier. De ce fait et pour pouvoir louer ce logement à un particulier, il est préférable d'en effectuer la désaffectation.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de désaffecter le petit logement de fonction «Instituteur» situé à l'étage du bâtiment de la Maternelle, ceci à la date du 1er OCTOBRE 2000.

5/ Travaux 2001 - Chauffage à la Salle des Fêtes - Demande de subvention départementale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, depuis quelques mois, il subsiste des problèmes de fonctionnement au chauffage de la Salle des Fêtes (électrique par soufflerie). Il présente ensuite au Conseil Municipal le devis d'installation d'un chauffage électrique par cassette rayonnante émis la SARL SCHEIL - BIRCKER de Phalsbourg d'un montant de 77.104,00 F HT et de 92.987,42 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- DECIDE d'effectuer les travaux de remplacement du chauffage de la Salle des Fêtes,

- DECIDE d'effectuer les travaux en l'an 2001 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2001,

- SOLLICITE la subvention Départementale pour la réalisation de ces travaux,

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à la demande de subvention Départementale.

6/ Travaux 2001 - Fenêtres à l'école maternelle - Demande de subvention départementale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer le changement des fenêtres de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff. En effet, ces travaux garantiraient une bonne isolation, ceci suite aux travaux d'installation du chauffage central dans le bâtiment (réalisés en 1998). Il présente ensuite au Conseil Municipal le devis correspondant à ces travaux émis

la SA FERMOBA de Sarrebourg d'un montant de HT 143.387,00 F et de 161.431,07 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet de remplacement des fenêtres de l'Ecole Maternelle de Sarraltroff,

- DECIDE d'effectuer les travaux en l'an 2001 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2001,

- SOLLICITE la subvention Départementale pour la réalisation de ces travaux,

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à la demande de subvention Départementale.

7/ Travaux 2001 - Retrait des passages piétons en pavés - Demande de subvention départementale

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de supprimer, pour garantir la tranquillité sonore des riverains (importante gêne lors du passage des véhicules) TROIS passages piétons en pavés situés sur la RD 43 (rue de Sarrebourg et rue de Fénétrange). Il présente ensuite au Conseil Municipal le devis correspondant à ces travaux émis la SA COLAS EST de Héming d'un montant de 39.105,00 F HT et de 46.769,58 F TTC.

Après délibération, le conseil municipal :

- ACCEPTE le projet de suppression des pavés des passages piétons et leur remplacement par un enrobé,

- DECIDE d'effectuer les travaux en l'an 2001 et APPROUVE l'inscription des prévisions budgétaires au Budget Primitif 2001,

- SOLLICITE la subvention Départementale pour la réalisation de ces travaux,

- AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de ces travaux, ainsi qu'à la demande de subvention Départementale.

8/ Facture 2000 des travaux d'investissement en forêt communale

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une facture, réceptionnée en Mairie, émise par l'ONF de Sarrebourg, concerne des travaux d'investissements en forêt effectués lors de l'été 2000. Ils ont été prévus lors de la signature du budget primitif 2000 en section d'investissements.

La facture en question est référencée comme suit :

Facture N° 1436*00*236*0127 en date du 20 septembre 2000 d'un montant de 8.215,00 F HT et de 8.666,83 F TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide de mandater cette facture sur la section d'investissements à l'article 2121 - de l'opération d'investissements N° 1 - FORETS ET PLANTATIONS

DIVERS

a/ Installation d'une statue ND de Lourdes sur le mur de l'Eglise

Le maire informe les membres du conseil municipal de la demande émise par Monsieur Constant Limon pour installer, dans les panneaux situés de part et d'autre du portail de l'Eglise (dédiés «Aux Enfants de Sarraltroff morts sur les champs de batailles») : une statue de Notre Dame de Lourdes (coté droit de la porte) et une statue de Ste Bernadette (coté gauche de la porte). Ces travaux, tels qu'ils sont sollicités, entraîneraient le retrait des plaques comportant les noms des morts sur les champs de batailles et un creusement du mur vers l'intérieur afin de pouvoir accueillir ces deux statues. Après étude du projet demandé, le conseil municipal est d'avis de ne pas accorder la réalisation de ces travaux pour les raisons suivantes : les murs de l'église ont été, il y a peu de temps, repeints : ces travaux endommageraient l'esthétique extérieur actuel du bâtiment rénové. Cependant, le Conseil souhaite créer, à l'arrière du cimetière, une Allée du Souvenir et pense qu'une statue de Notre Dame de Lourdes trouverait, à cet endroit, une place de choix. Cette solution rejoindrait d'ailleurs une des précédentes demandes de Mr Limon. Il demande au maire d'en informer le demandeur.

Après un court échange de vues :

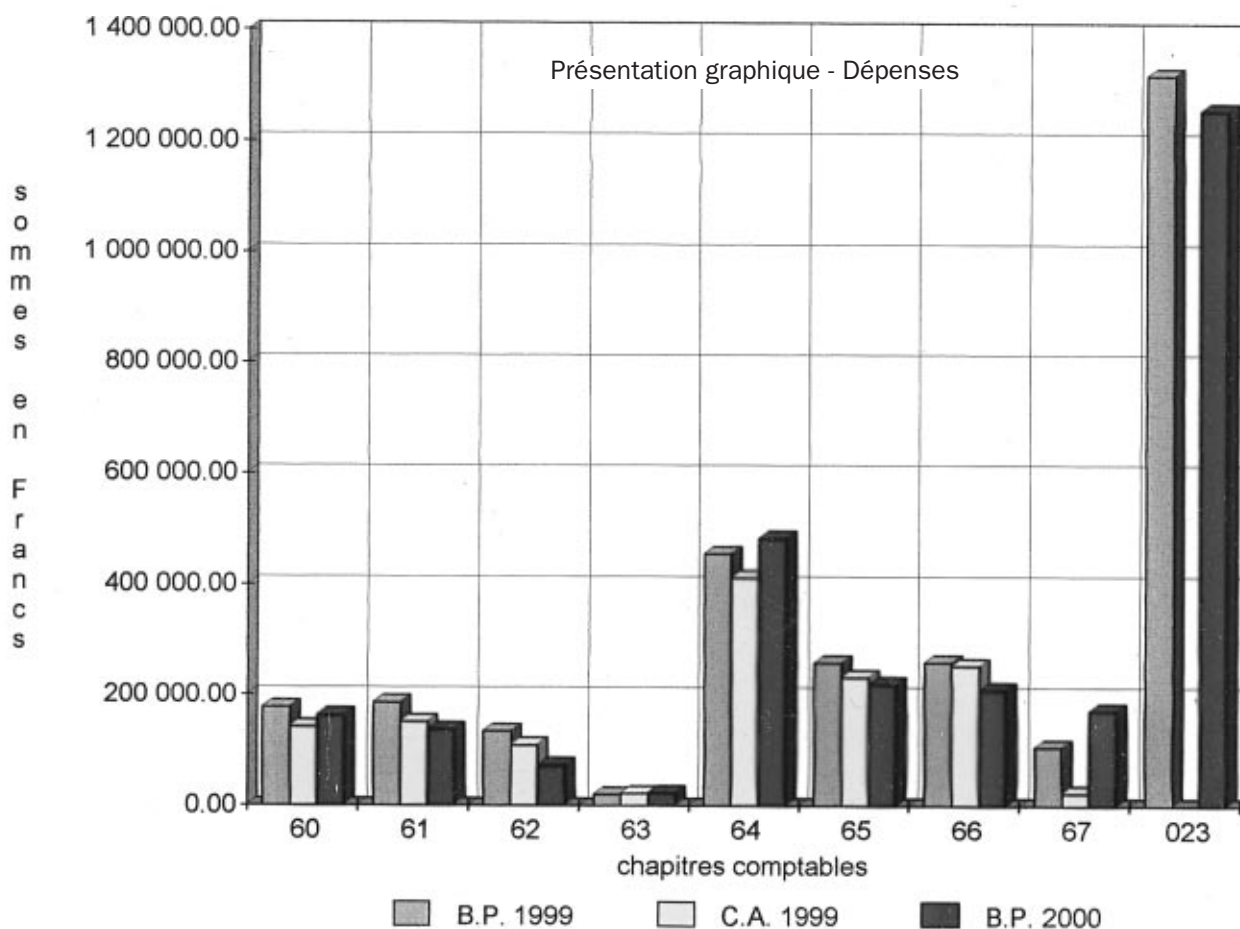
Travaux 2001 - Travaux de voirie Route de Dolving - Electricité de l'Ecole Maternelle

Colombarium au Cimetière -

le Maire lève la séance et remercie les membres présents.

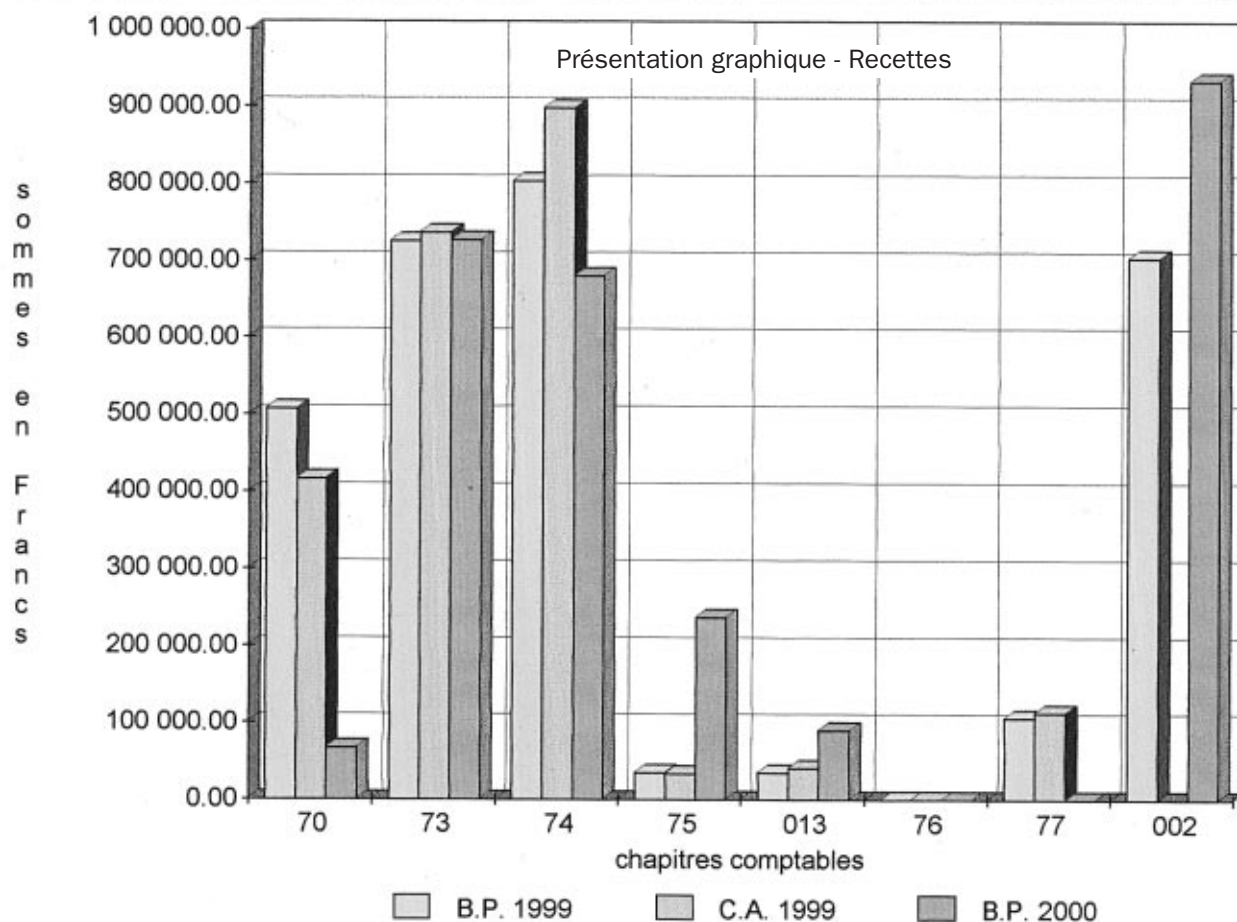
COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 1999 - COMPTE ADMINISTRATIF 1999 - BUDGET PRIMITIF 2000
Section de fonctionnement - DEPENSES

CHAPITRE M 14	B.P. 1999 (Prévisions) Montants	C.A. 1999 (Résultats) Montants	B.P. 2000 (Prévisions) Montants
FONCTIONNEMENT : Dépenses	2 917 303.16	1 345 588.77	2 736 738.00
60 - Achat et variation des stocks	177 500.00	142 143.84	163 200.00
61 - Services extérieurs	186 820.00	151 671.57	137 000.00
62 - Autres services extérieurs	134 100.00	109 373.65	72 600.00
63 - Impôts Taxes	20 300.00	22 155.00	22 840.00
64 - Charges de personnel - 012 -	455 000.00	412 102.89	483 200.00
65 - Autres charges courantes	258 677.00	232 286.14	220 110.00
66 - Charges financières	260 250.00	253 155.68	210 050.00
67 - Charges exceptionnelles	106 000.00	22 700.00	172 150.00
023 - Virement Sect° d'investis.	1 318 656.16	-----	1 255 588.00



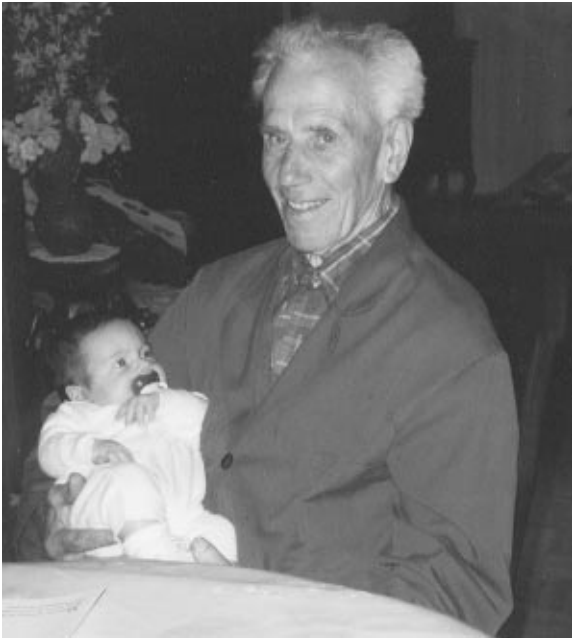
COMMUNE DE SARRALTROFF
BUDGET PRIMITIF 1999 - COMPTE ADMINISTRATIF 1999 - BUDGET PRIMITIF 2000
Section de fonctionnement - RECETTES

CHAPITRES M 14	B.P. 1999 (Prévisions) Montants	C.A. 1999 (Résultats) Montants	B.P. 2000 (Prévisions) Montants
FONCTIONNEMENT : Recettes	2 917 303.16	2 238 349.32	2 736 738.00
70 - Produits Domaine et Ventes	507 465.00	416 640.40	67 400.00
73 - Impots et Taxes	725 652.00	736 524.17	727 100.00
74 - Dotations Subventions Partic.	803 863.00	898 379.41	680 809.00
75 - Autres Prod de Gestion Cour.	35 000.00	33 232.37	237 500.00
013 - Remb. sur salaire CES	35 000.00	40 657.14	90 000.00
76 - Produits financiers divers	30.00	25.20	30.00
77 - Cession d'immob. Vente Terr	106 000.00	112 890.63	0.00
002 - Excedent de Fonct° reporté	704 293.16	-----	933 899.00



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
DEPENSES ET RECETTES
ANNEE 2000

Opérations d'investissement de l'Année	Dépenses		Recettes et Subventions	
	Libellés	Sommes TTC	Libellés	Sommes TTC
Rénovation du Presbytère	Travaux	433 000.00 F	Ministère Intér. D G E Etat	40 000.00 F 155 025.00 F
Voirie Route de Dolving	Travaux	363 000.00 F	Dép. 57 Dép. 57 (tempête)	75 800.00 F 32 800.00 F
Eclairage Public - Nouvelles lampes	Installations invest.	30 000.00 F	///	0.00 F
Remboursement capitaux d'emprunts	Fincances	471 000.00 F	///	0.00 F
Fonds de Comp. TVA sur l'année 1998	///	0.00 F	Finances	48 000.00 F
Taxe locale d'équipement (constructions)	///	0.00 F	Finances	30 300.00 F
	TOTAL	1 297 000.00 F	TOTAL	381 925.00 F



HOMMAGE

Le 24 décembre 1999 Thomas Louis nous quittait. Monsieur Thomas était né à Sarraltroff le 18 décembre 1909. Tailleur d'habits, il était le père d'un fils, Fredy demeurant à Sarrebourg.

Monsieur Thomas avait été de tout temps fortement engagé dans la vie de la cité. Il exerça les fonctions de 1^{er} adjoint au maire de 1953 à 1959, auprès de Marcel Gassmann. Il s'est également beaucoup dévoué à la cause des Donneurs de Sang Bénévoles, tant au niveau du Comité d'Arrondissement avec Messieurs Elmerich et Lallemand, qu'au niveau du Comité des Donneurs de Sang Bénévoles de Sarraltroff dont il fut un membre fondateur.

Il était également membre d'autres associations comme la Société d'Arboriculture, le Club de l'Amitié et la section des Anciens Combattants.

Homme de caractère, il a toujours fait preuve d'une très grande disponibilité, particulièrement appréciée chez les donateurs de sang.

Les Sarraltroffois garderont de lui un souvenir ému.

LE DEPART DE MADAME ANNE LISE POIROT, DIRECTRICE DE L'ECOLE PRIMAIRE

« J'ai toujours exercé mon métier avec passion »...

Etre maîtresse d'école n'est pas un métier comme les autres : c'est une vocation, une mission particulière puisqu'elle consiste à donner à l'enfant le plus d'éléments possibles pour affronter sa vie future.

C'est donc un métier où l'on s'investit beaucoup et c'est pourquoi le passage de la vie d'actif à la retraite est parfois appréhendé par certains.

Madame Annelise Poirot, directrice de l'école primaire, clôturait une carrière remplie et menée avec une compétence soutenue et reconnue à la fin de l'année scolaire 1999-2000. Ayant passé une grande partie de sa carrière à Sarraltroff, soit près de 18 années, sa conscience professionnelle et son dévouement étaient salués par tout le monde et principalement par le Maire Francis Mathis, par l'Inspecteur de l'Education Nationale, par ses collègues, les parents d'élèves et toutes les personnalités présentes au cours d'une cérémonie d'adieu chargée d'émotion, gratifiée de cadeaux, le plus beau pour elle aura certainement été offert par les enfants des écoles sous forme de chants et de poèmes.

Longue et heureuse retraite, maîtresse...

Nous souhaitons la bienvenue à sa remplaçante, Mademoiselle Cécile Rovet qui, avant son arrivée à Sarraltroff, était en poste à Woelfling-les-Sarreguemines.



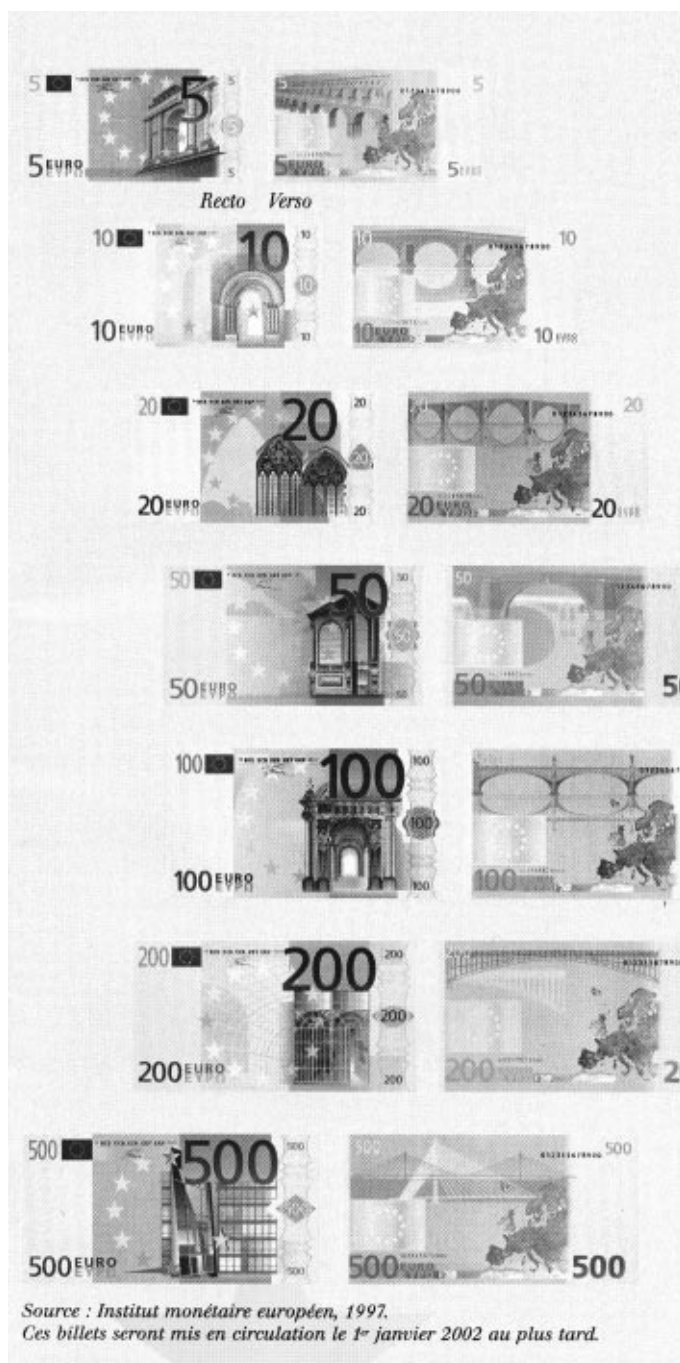
Vers la monnaie unique : l'euro

L'euro est la monnaie unique européenne depuis le 1^{er} janvier 1999 et notre bon vieux franc aura vécu d'ici la fin 2001. Les pièces et les billets en euros seront mis en circulation au plus tard le 1^{er} janvier 2002. Jusque là, nous pourrons encore échanger les billets en francs contre des euros. Entre 1999 et 2002 de plus en plus de magasins afficheront les prix en francs et en euros. Cela permettra de s'habituer...

Mais à partir de 2001 tous les prix dans les magasins dans les documents officiels, les banques et les administrations seront en euros. Les salaires, les pensions et les loyers aussi.

Il y aura des centimes d'euros appelés «cents» que l'on pourra aussi appeler «centimes». D'un côté nous trouverons le signe européen, de l'autre côté, la mention RF «République Française».

Les pièces et les billets seront utilisables dans toute l'Europe.



La fiche d'état civil

Dans le cadre d'une importante politique de simplification administrative, la fiche d'état civil doit disparaître le 1^{er} décembre 2000. Elle sera remplacée, d'après les renseignements actuellement en notre possession, par des originaux ou des copies lisibles de pièces justificatives d'identité (passeport, carte d'identité, livret de famille...).

Voilà qui devrait pour le moins soulager les maires et leurs préposés de la signature d'environ 60 millions de fiches d'état civil par an...

RECENSEMENT DE LA POPULATION.



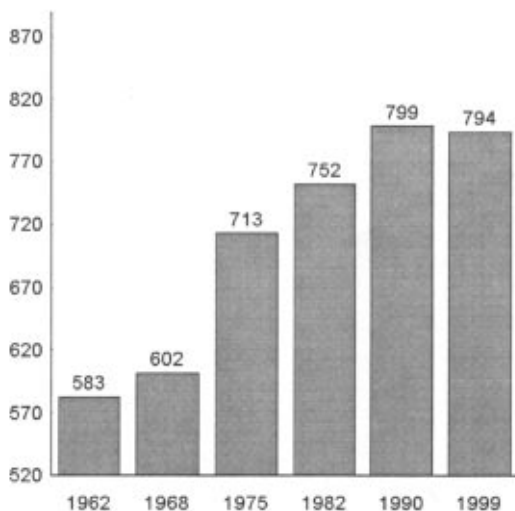
MARS 1999



SARRALTROFF

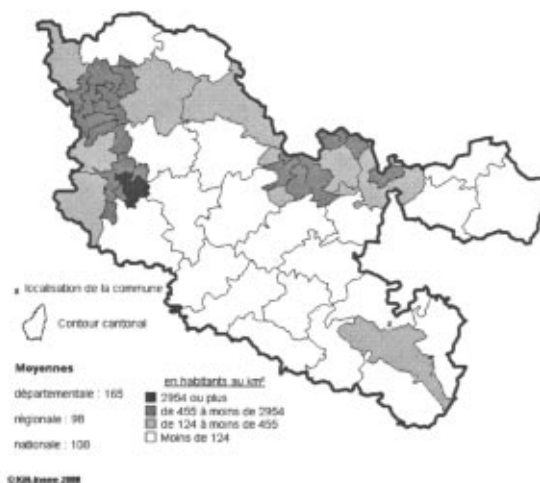
Au 8 mars 1999, Sarraltroff compte 794 habitants (378 hommes et 416 femmes), soit une densité de 66 habitants au km². La population est pratiquement stable par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, la commune a perdu 5 habitants. En vingt-quatre ans, depuis 1975, la commune a gagné 81 habitants.

La population depuis 1962



Source : Insee, recensements de la population

La densité de population dans le département



Source : Insee, recensement de la population 1999

57 - MOSELLE

L'évolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, la commune a connu un excédent naturel. En effet, entre les deux derniers recensements, on a enregistré 92 naissances et 50 décès dans la commune ; l'excédent naturel s'élève donc à 42 personnes. Par ailleurs, le déficit des entrées sur les sorties de population est de 47 personnes.

	1975-1982	1982-1990	1990-1999
Naissances	57	77	92
Décès	58	58	50
Solde naturel	- 1	19	42
Solde apparent	40	28	- 47
Variation de la Population	39	47	- 5

Source : Insee, recensements de la population

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès au cours de la période.

Solde apparent des entrées-sorties : différence entre la variation de la population entre les deux recensements de 1990 et 1999 et le solde naturel. Il représente à la fois le solde des flux de population ayant affecté la zone (entrées moins sorties) et la différence de qualité entre les deux recensements.

La commune dans son environnement

Sarraltroff appartient à l'arrondissement dont Sarrebourg est la sous-préfecture.

L'arrondissement regroupe 62 098 habitants, soit une densité de 63 habitants au km². La population de la commune en représente donc 1,3%. Celle de l'arrondissement est en légère hausse par rapport au recensement précédent.

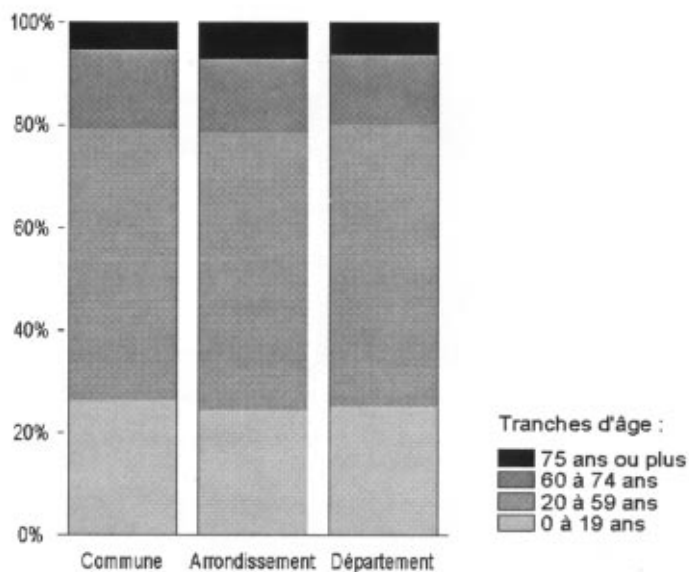
En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 1 281 habitants. Dans l'ensemble du département, la population est passée de 1 011 302 habitants en 1990 à 1 023 447 habitants en 1999 ; soit un gain de 12 145 habitants.

	Population en 1990	Population en 1999	Variation 1990-1999 (%)
Commune	799	794	- 0,6
Arrondissement	60 817	62 098	2,1
Département	1 011 302	1 023 447	1,2

Source : Insee, recensements de la population

Les jeunes et les seniors

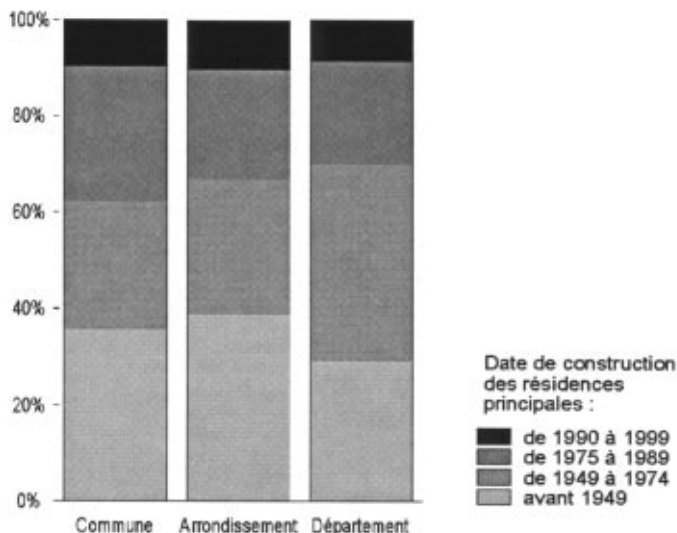
La répartition entre jeunes et moins jeunes est à peu près la même que dans l'ensemble du département. Les 41 habitants qui ont 75 ans ou plus représentent 5,2% de la population ; cette proportion est de 6% dans le département. Les 209 jeunes de moins de 20 ans représentent 26,3% de la population ; à comparer à 25,2% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le neuf et l'ancien

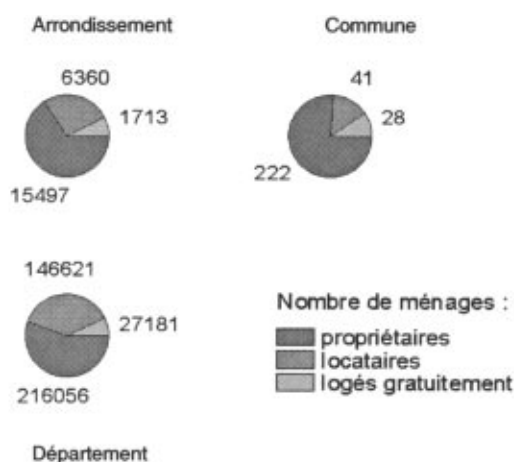
La commune comprend 301 logements : 291 résidences principales et 3 résidences secondaires ou occasionnelles (au moment du recensement, 7 logements sont déclarés vacants). Le parc de logements est ancien : 190 seulement ont été construits après la dernière guerre, soit une proportion de 63,1%. Cette proportion de logements récents, construits depuis un demi-siècle, est de 61,7% dans l'arrondissement et de 70% dans le département.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Les propriétaires et les locataires

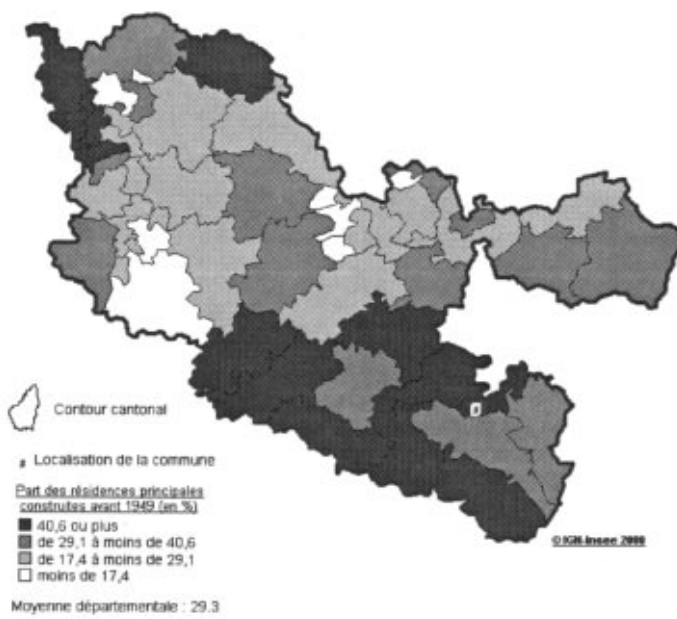
La grande majorité des résidences principales est constituée de maisons individuelles (88,7%). La grande majorité des habitants de la commune est propriétaire de son logement : 76,3% des ménages.



Source : Insee, recensement de la population 1999

Le confort des logements et leur ancienneté

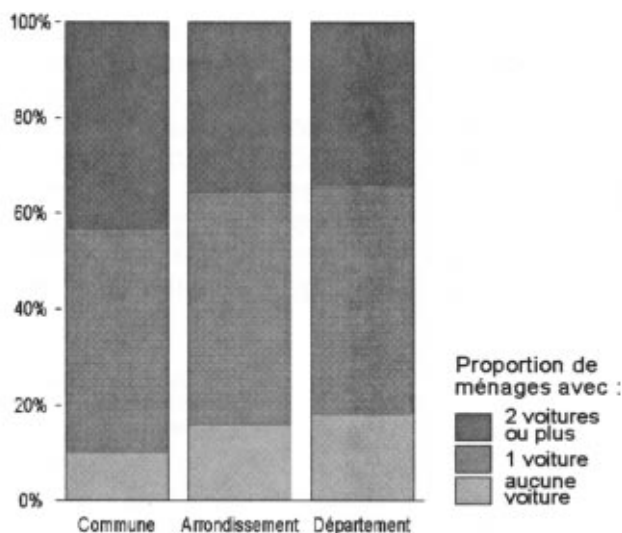
Les installations sanitaires et le moyen de chauffage sont des éléments objectifs d'appréciation de la qualité des logements : la plupart des résidences principales ont au moins une baignoire ou une douche. Mais certaines manquent encore de confort : ainsi, 104 n'ont pas le chauffage central ou électrique.



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'automobile

L'équipement en automobile des habitants de la commune est élevé: 29 ménages seulement n'en ont pas. La proportion de ménages ayant au moins une automobile est de 90%; dans le département, cette proportion est de 82%.



Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active

Parmi les 794 habitants de la commune, 360 personnes sont actives : 206 hommes et 154 femmes. Au moment du recensement, 26 de ces actifs cherchent un emploi et 330 travaillent. Parmi ces personnes qui ont un emploi, 19 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 311 autres sont salariées. Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 300 personnes vont travailler en dehors.

Dans l'arrondissement, la population active est de 28 252 personnes. Parmi elles, 2 606 cherchent un emploi, ce qui représente un taux de chômage de 9,2%. Dans le département, le taux de chômage est de 11,6%.

	Commune	Arrondissement	Département
Population active	360	28 252	449 101
hommes	206	16 684	256 005
femmes	154	11 568	193 096
Population active ayant un emploi	330	25 512	395 062
salariés	311	23 218	364 668
non salariés	19	2 294	30 394
Chômeurs	26	2 606	52 066
Taux de chômage (%)	7,2	9,2	11,6

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population active regroupe l'ensemble des personnes qui ont un emploi ou qui en cherchent un, et des jeunes gens qui font leur service national. Les apprentis et les stagiaires en entreprise sont comptés dans la population active ayant un emploi. On distingue les salariés et les personnes non salariées ; ces dernières travaillent à leur compte ou aident un membre de leur famille dans sa profession. Le taux de chômage est la proportion dans la population active de personnes qui ont déclaré chercher un emploi.

Où vont travailler les habitants de la commune ?

	dans la commune de résidence	dans une autre commune du même département	hors du département
Nombre d'actifs travaillant...	30	263	37
Pourcentage d'actifs travaillant...	9,1	79,7	11,2

Source : Insee, recensement de la population 1999

La population utilisée dans cette présentation est la « population sans doubles comptes ». Elle peut différer de la population totale qui vous a été annoncée en 1999. En effet, dans la population totale, certaines personnes sont comptées deux fois. Par exemple, les étudiants qui ont un petit logement proche de leur université sont comptabilisés dans la commune où ils habitent mais aussi dans celle de leurs parents. Dans la population sans doubles comptes, ils ne sont comptabilisés que dans la commune où ils habitent. La population totale sert de référence pour les textes législatifs et réglementaires (indemnités des élus, dotation globale de fonctionnement, etc.). En revanche, la population sans doubles comptes est utilisée pour la présentation des statistiques.

Pour SARRALTROFF, les chiffres sont les suivants :

Population sans doubles comptes	794
Population totale	810

Sarraltroff par l'histoire

RETROSPECTIVE 1700 - 1800 - 1900

1700

Duché de Lorraine - Seigneurie de Sarreck
Curé: Abbé Jacques Brazi
4 naissances
2 mariages
aucun décès

1800

An VIII et IX de la République - Département de la Meurthe
District de Sarrebourg - Canton de Lixheim
Maire: Dominique Karleskind
Curé : l'Abbé Soleil est encore en exil à Amsterdam
16 naissances
2 mariages
14 décès dont 6 enfants en bas-âge.
Parmi eux, le décès de Nicolas Guerin (80 ans), ex receveur du Château de Sarreck.

1900

Reichsland Elsass-Lothringen - Bezirk Lothringen, Kreis Saarburg
(Terre d'Empire d'Alsace Lorraine - Région Lorraine, District de Sarrebourg)
Bürgermeister (maire) : Auguste Grosse
Pfarrer (curé) : Abbé Landfried
25 naissances
4 mariages
13 décès dont 6 enfants, le dernier du siècle est un enfant : Victor Christ, fils d'Antoine Christ, cultivateur, et de Rosalie Hermann.
Parmi eux aussi Nicolas Mazerand (69 ans) charron, époux de Marie Catherine Engel dont les parents : Michel Mazerand et Madeleine Schwartz avaient élu domicile en dernier à Saint Louis en Amérique du Nord.

DANS LE REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 1900 -

- Les chemins sont déclarés en bon état mais le conseil souhaite qu'on établisse une taxe pour ceux qui les fréquentent régulièrement.
- Le conseil sollicite une coupe de bois supplémentaire dans la forêt du Weyerwald, d'une valeur de 500 Marks pour la réalisation du réseau de conduite d'eau et la construction de plusieurs lavoirs.
- Avec l'approbation de la Commission des Ecoles et suivant le nouveau règlement en vigueur, pour les communes agricoles, la durée de l'enseignement peut être réduite à trois matinées par semaine pendant 13 semaines par an, ceci pour les garçons et les filles. Le conseil souhaite que cette possibilité soit mise en oeuvre entre le 4 juin et le 3 septembre.
- Le conseil désigne comme membre de la commission de protection du district (Ortschützer) Jacob Sins garde champêtre et son suppléant Peter Geoffroy.
- Jean Joseph Scholving, instituteur et Marie Clémentine Stern, institutrice, ont prêté serment, devant le Tout Puissant, de soumission à sa Majesté l'Empereur d'Allemagne, de fidélité et d'obéissance aux lois et de remplir leur fonction avec le maximum de compétence et de conviction.
- Le conseil vote la somme de 75 Marks au titre de la rente fixée par le Président de la circonscription, sur les 100 Marks exigés à cet effet pour l'instituteur Scholving.
- Le conseil municipal décide d'acquérir pour la somme de 14,75 Marks le tome 1 de la collection Moeller relative aux dispositions en vigueur en Alsace-Lorraine.
- Le conseil accepte que le garde forestier, Peter Dirheimer, bénéficie des dispositions de la loi du 10 octobre pour faire valoir ses droits à la retraite.
- Le conseil municipal approuve le compte administratif 1899 présenté par le rapporteur Joseph Scheffer et qui s'établit comme suit :

recettes	9851,94 Marks
dépenses	1307,99 Marks
excédent	8543,95 Marks
- Le budget prévisionnel 1901 s'équilibre en dépenses et en recettes à 11327,90 Marks.

- Le conseil municipal approuve aussi le budget du conseil des pauvres.
- Beaucoup de citoyens se plaignent du manque d'eau dans les abreuvoirs et que l'eau est trouble quand il pleut. La population invite le conseil à y remédier. Le conseil estime les plaintes fondées et constate qu'il manque de l'eau dans plusieurs rues du village. Il prend également acte du fait que lors des manoeuvres militaires, certains abreuvoirs sont été interdits à la consommation par le détachement sanitaire relevant de l'armée mais que la commune ne peut que reconnaître son incapacité à y remédier en l'absence de moyens financiers nécessaires. Elle profite de l'occasion pour solliciter l'aide du représentant de l'Empereur pour pouvoir enfin réaliser une conduite d'eau prévue de longue date.
- Le conseil municipal nomme Joseph Scheffer, Gschwindt et Jacob Loux (suppléant Stephan Zengler) pour évaluer les dégâts du gibier.

Le conseil municipal vote les lignes de crédit suivantes à inscrire au budget supplémentaire: un forfait de 70 Marks pour les fonctions de secrétaire de mairie à Mr Scholving, une indemnité compensatrice de 30 Marks pour les dégâts occasionnés par les manoeuvres de l'armée, une somme de 40 Marks pour les dégâts dans les champs, une somme de 25 Marks pour les dégâts dans les vergers et sur les arbres fruitiers. - En décembre 1900, le conseil municipal exprime sa reconnaissance pour les 2000 Marks de soutien apportés par l'état allemand mais exprime à sa Majesté ses craintes que cela ne suffise pas car le montant retiré des coupes de bois, d'après le garde forestier de Sarrebourg, ne rapporterait que 3000 Marks et que la commune serait privée de la possibilité de recourir à des coupes supplémentaires pendant quatre ans, et qu'il est impensable qu'on puisse couvrir une telle dépense en exigeant encore un impôt supplémentaire. Pour cette raison, le conseil municipal s'adresse au Kreisdirektor (chef du district = actuel sous préfet) pour suggérer que la somme soit augmentée de 2000 Marks et d'y rajouter les 2000 Marks manquants.

- Le conseil municipal décide que les troupeaux de moutons ne seront pas autorisés à stationner dans les prés quand le sol est gelé ou recouvert de neige.
- Le conseil municipal vote un crédit de 40,11 Marks pour alimenter la Caisse de secours des orphelins et veuves des gardes forestiers des communes.

C'est la dernière mesure prise par le conseil municipal qui s'est réuni pour la dernière fois du XIX^e siècle le 30 décembre 1900.

C'ETAIT AUSSI EN ...

- 1700** Jean Dominique Cassini et son fils Jacques commencent leurs études sur la mesure du méridien de Paris.
- 1800** Division de la France en préfectures et arrondissements.
Deuxième campagne de Bonaparte en Italie (deuxième coalition)
Suite de l'expédition d'Egypte. Kléber signe une convention d'évacuation avec les Anglais, bat les Turcs à Héliopolis mais est assassiné par un musulman.
Premières opérations de la Banque de France.
- 1900** Exposition universelle de Paris (50.859.955 entrées)
Inauguration du métro de Paris

Album souvenir



Les 90 ans de M. BIRKEL



Saint Nicolas à l'école

Sondage

Quelle place occupe l'information municipale au travers des nombreux supports utilisés et qu'en pensent les citoyens ? Pour le savoir, il suffit de lire le N°35 du 16 octobre 2000 de la Gazette des Communes (sondage CSA pour la Gazette des Communes et Cap Com') :

L'information municipale, selon ce sondage, recueille les palmes de la proximité et de la confiance puisque : 76 % des Français utilisent le journal communal comme source d'information sur la vie de la commune, 87 % pour la télévision qui reste le média vedette ; 74 % pour les radios locales ; 63 % pour la presse quotidienne locale ; 48 % pour les panneaux municipaux ; 38 % pour les publications du Conseil Général et 14 % pour Internet. Le total ne fait pas 100 % car on peut utiliser plusieurs moyens à la fois.

Aux questions suivantes les résultats nous donnent :

«Faites vous confiance aux informations contenues dans votre journal municipal ?» Plutôt confiance = 56 %, Tout à fait confiance = 22 Plutôt pas confiance = 10 % et Pas du tout confiance = 6 %. Ne se prononcent pas 6 %.

«Lisez vous le Journal Communal ?» Systématiquement = 38 %, Souvent = 18 %, De temps en temps = 21 %, Rarement = 9 % et Jamais = 14 %.

On note encore (entre parenthèses ceux qui ne se prononcent pas) : les Français estiment : qu'elle rend service aux habitants = 79 % (4), elle explique objectivement les actions et les choix de la municipalité = 73 % (6), elle parle des problèmes concrets des habitants = 61 % (6), elle est complète = 59 % (6), elle est politiquement orientée = 55 % (8), elle parle trop souvent du maire = 41 % (5).

Certes, comme tout sondage, ce n'est qu'un reflet d'une opinion à un moment précis et des variations existent d'un endroit à l'autre. Cependant, cela donne à réfléchir. Et vous, qu'en pensez vous ? ...

Histoire : le stockage des récoltes

Aujourd'hui, il nous paraît normal de déguster des fraises ou des raisins à Noël. Le consommateur ne connaît plus les saisons. Il n'en a pas toujours été ainsi. Mais très tôt, l'homme a cherché à gérer les stocks alimentaires, soit pour prévenir les périodes de pénurie liées à de mauvaises récoltes, soit pour assurer les semailles futures, ou alors pour échanger le surplus contre d'autres denrées ou d'autres marchandises.

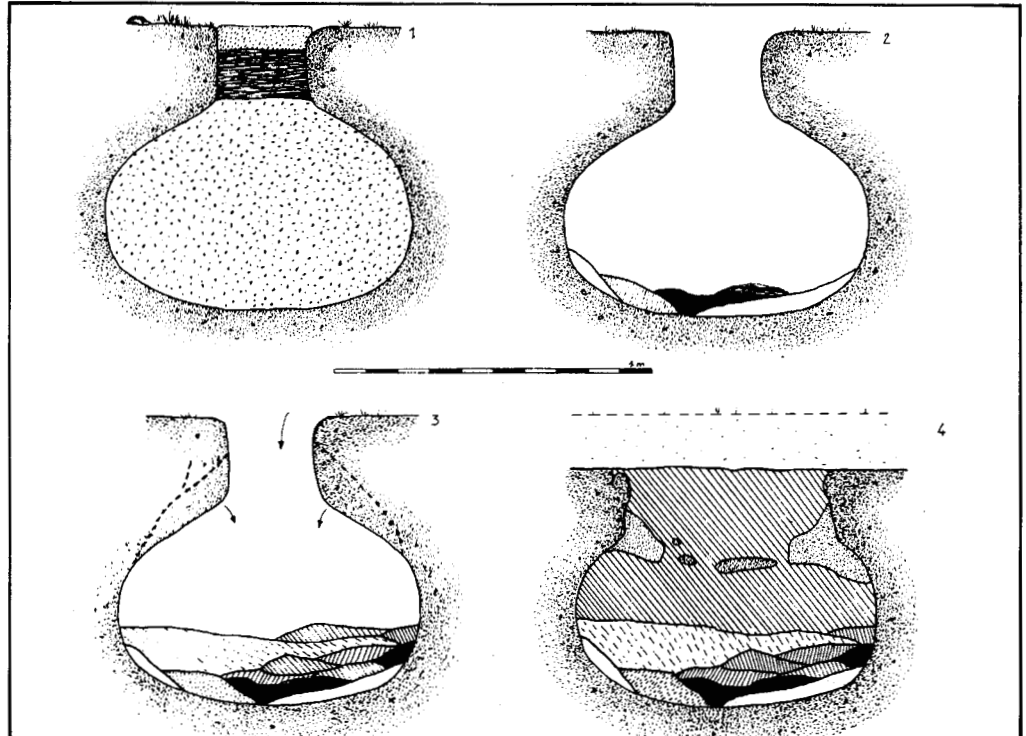
Plusieurs techniques, parfois ingénieuses, furent utilisées. L'ensilage dans une fosse en forme de bouteille fut adopté dès le Néolithique moyen en Lorraine (-5000 à -4000 avant JC) et persista jusqu'au Haut Moyen Age (+ 1000 après JC).

D'autres modes existèrent entre temps : jarres enterrées, greniers en bois et terre élevés à l'extérieur de l'habitation, perchés sur des poteaux en bois pour éviter l'atteinte par les rongeurs.

Le silo est intéressant. C'était un trou colmaté par un bouchon d'argile et de paille. On y entassait des graines de céréales qui, une fois confinées dans cet espace clos, dégagèrent du gaz carbonique, ce qui avait l'avantage d'entraver le processus de germination et de créer une atmosphère asphyxiant faisant fuir les insectes ravageurs et les rongeurs.

Pour stériliser le silo, après utilisation, on utilisait le feu (bois, paille) ce qui détruisait les germes liés à la conservation. Quand il s'effondrait ou vieillissait on s'en servait comme dépotoir.

Certes, on y conservait surtout les céréales et ni fraises, ni raisins...



HALLOWEEN

une mode ou une tradition ?

Halloween est une fête célébrée en Amérique, en Ecosse et en Finlande. Aux Etats-Unis, elle se classe comme la seconde fête en importance après Noël.

Elle y est fêtée le 31 octobre. Pur produit du marketing, cette fête est elle en train de s'imposer chez nous de la même manière que là-bas ? L'avenir le dira...

Cette fête serait, dit-on, une résurgence de l'époque celtique. Chez les Celtes, comme dans toutes les populations antiques, les fêtes ponctuaient l'année. Le 1^{er} novembre et le 1^{er} mai divisaient l'année en deux saisons : la saison froide (giamon) et la saison chaude (samon). Le calendrier celtique n'était pas réglé sur l'année solaire, les solstices et les équinoxes, mais sur l'année agraire et pastorale, sur le début et la fin des travaux de l'élevage et de la culture. C'est pourquoi dans le panthéon celtique on trouve des déesses du sol et non des divinités solaires.

La fête du 1^{er} novembre est celle de l'intrusion des esprits dans le monde des humains et revêtait un caractère menaçant. Les anciens druides pensaient que Samain, le seigneur des morts, réveillait, ce soir là, des nuées d'esprits maléfiques. La tradition voulait que les druides allument de grands feux la veille d'Halloween afin de repousser les esprits. C'était aussi un moment pour conjurer le futur, lire les présages de celui-ci, et d'offrir aux esprits maléfiques des présents prélevés sur la récolte passée pour s'attirer les bienfaits lors de la future récolte. Les Celtes, pour qui Halloween était aussi la dernière fête de l'année, croyaient que ce soir là les esprits des morts revenaient visiter leurs demeures terrestres...

Quand les Romains envahirent la Grande Bretagne, ils ajoutèrent à Halloween des caractéristiques de la fête romaine de la moisson, célébrée le 1^{er} Novembre.

Cette tradition d'allumer des feux a survécu en Ecosse et au Pays de Galles et toutes les fêtes ont conservé la tradition des revenants et des sorcières.

Les traces de la fête romaine ont survécu en Amérique comme en Grande Bretagne de jouer à des jeux qui utilisent des fruits. La coutume des citrouilles vidées et sculptées en forme de masques grimaçants, éclairées de l'intérieur par une bougie, remonte aux Romains car les courges, légumes des pays chauds, n'étaient pas cultivées en pays celtique semble-t-il.

Halloween serait donc la résurgence d'une fête éminemment païenne. L'animal qui symbolisait cette fête chez les celtes était le cerf qui comme on sait perd ses bois.

Aujourd'hui, dans les pays célébrant cette fête, les enfants se déguisent et vont « guising » c'est à dire vont de maison en maison pour raconter une histoire drôle et fredonner des chansons. Ils disent : « Trick or treat » ce qu'on pourrait traduire par « des friandises ou des bêtises » et les gens leur offrent des bonbons ou des pommes. Au cas où on ne leur remettrait pas de friandises, ils joueraient de mauvais tours...



Cette fête à caractère folklorique a beaucoup dévié par rapport à ses origines, avec actuellement un foisonnement d'objets qui ne sont pas toujours du meilleur goût. L'irruption de ces nouvelles représentations dérange aussi certains car la fête d'Halloween se situe à la veille de la fête de la Toussaint qui précède elle-même le Jour des Morts dans la tradition religieuse chrétienne.

En tout cas, les potirons ventrus séduisent tout le monde par leurs rondeurs, leurs couleurs d'un bel orange qui apportent une note de gaieté dans une atmosphère souvent grise...

L'importante demande de citrouilles entraînée par le développement de cette nouvelle fête a créé des débouchés nouveaux pour certaines productions agricoles. Cela a incité l'un de nos concitoyens de la rue du Breuil (Ferme Cuny) à tenter l'expérience d'une production de masse pour la première fois cette année.

Il n'y a pas si longtemps, dans nos villages, les enfants, à défaut de citrouilles, se servaient de grosses betteraves qu'ils évidaient : l'effet recherché était le même, sauf qu'il manquait la couleur.

Bertrand Kugler

Echos de nos Associations

Sapeurs Pompiers

Humilité, simplicité, efficacité... Cette année encore nous avons eu l'opportunité de découvrir l'utilité des sapeurs pompiers.

Rappelez vous le 26 décembre 1999 vers 10 h 30, une violente tempête s'abat sur la région en touchant notre village. En quelques minutes une vision apocalyptique s'offre à notre vue : toitures endommagées, arbres déracinés encombrant les routes, antennes de té-

Nous avons également été sollicités au niveau du département pour entreprendre des recherches concernant un enfant tombé accidentellement dans la Bièvre, et ce durant trois jours. Encore la veille nous étions sur la brèche pour un feu d'habitation (la foudre étant tombée sur la toiture).

Plusieurs sorties également pour nids de guêpes, nids de frelons, ainsi que pour un départ de feu de friche.



l'évision pliées, plus de courant, perturbations sur le réseau ferroviaire. Toute la région est durement touchée, particulièrement les forêts.

Sitôt l'accalmie, les premiers appels de secours affluent ; 84 seront recensés. Les secours s'organisent, des équipes sont formées pour intervenir le plus rapidement possible. Il y a des urgences à traiter de suite, notamment :

- les routes à dégager pour rétablir la circulation
- un feu de cheminée à combattre au plus fort de la tempête. Lorsque vous êtes sous le toit, que tout s'ébranle et que les tuelles s'envolent une à une que d'émotions !!

Cinq jours de travail seront nécessaires pour remettre à peu près en état les toitures endommagées, dégager les routes, ...

Et Monsieur le Maire, Francis MATHIS, de déclarer : « Les conditions dans lesquelles vous êtes intervenus étaient parfois risquées. Vous n'avez pas ménagé vos efforts ; aussi je vous dis merci au nom de toute la population, et je suis persuadé que vous avez fait le maximum ».

d'urgence pour quelque cause que ce soit.

Les appels arrivent à Saint-Avoid, qui centralise tous les messages et transmet l'alerte au corps de Sapeurs Pompiers concerné.

Ceci étant en vigueur depuis la départementalisation, néanmoins nous sommes toujours disponibles aux numéros suivants :

- Chef de Corps
ROTH René 03 87 23 93 36
- Adjoint
BERGER Daniel : 03 87 23 86 67

Nous ne sommes pas de simples pompiers qui attendons la Sainte Barbe, l'objectif étant que chaque commune puisse conserver une équipe capable d'affronter l'urgence, une sagesse à saluer. Il serait navrant de se priver de ces soldats du feu qui n'ont pour seule devise : « Sauver ou Périr », et qui dans leur village acceptent de participer à une œuvre collective. Et la nature, imprévisible, illustre à l'occasion, la nécessité d'une présence avertie.

Tous les pompiers de SARRALTROFF
- Chef de Corps, Adjoint, Sous-officiers, Caporaux, Soldats de 1^{re} et 2^e



Concernant la départementalisation, celle-ci a pris effet le 1^{er} janvier 2000. Nous avons un quota de manœuvres à respecter, chaque fois sur un thème différent. Des recyclages ont été effectués pour maintenir les connaissances nécessaires en cas de secours aux personnes en détresse, ainsi qu'en cas d'accident de la circulation.

A RETENIR:

le 18 : numéro à appeler en cas

classe - vous présentent leurs meilleurs vœux de bonne année dans la joie et la bonne humeur !

Se joignent également à ces vœux le Président et les membres de l'amicale des Sapeurs Pompiers de SARRALTROFF.

Le Chef de Corps :

ROTH René

Le Président de l'amicale :

BERGER Daniel

La Société d'Arboriculture de Sarraltroff se porte bien. Si la distillation perd chaque année un certain nombre d'adeptes à cause de la perte du droit de franchise, d'autres activités ont pris le relais : production fruitière, embellissement floral. Cette année, la Société a fait l'acquisition d'un broyeur et d'un presseur à fruits que chaque sociétaire peut emprunter gratuitement pour faire du jus de fruit (pommes, quetsches ...).

La foire aux plantes, avec la possibilité de se procurer des géraniums de qualité, des plantes vivaces, replants au printemps au profit du CAT d'Albestroff fait partie maintenant des habitudes d'un public fidèle, tout comme celle des chrysanthèmes avant la Toussaint.

La crise de la « vache folle » amène à se poser des questions sur la sécurité ali-

mentaire. Elle nous donne en tout cas raison de vouloir cultiver nos fruits nous-mêmes avec la recherche de qualité. Le Bio a fait une entrée fracassante sur nos tables. Mais ne nous laissons toutefois pas abuser. Un fruit tavelé ou attaqué par les insectes n'est pas forcément sain. Il peut être le résultat d'une erreur dans les dates de traitement tout simplement. La lutte raisonnée telle que nous la préconisons, en faisant surtout de la prévention, paraît un compromis satisfaisant à l'heure actuelle. Ne rien faire est aussi mauvais que de trop faire. Soyons donc vigilants et raisonnables.

La tempête du 26 décembre dernier aura créé beaucoup de dégâts. Sachez que, vue l'importance de la demande, les scions de remplacement ne seront disponibles qu'en l'an 2001. Le Conseil Général de la Moselle est à féliciter pour cette initiative qui per-

mettra de transformer en avantage ce qui était une catastrophe car il prend à sa charge les scions en partenariat avec le Centre d'expérimentation fruitière de Laquenexy.

Si vous avez décidé de planter, dépêchez vous de déjà faire des trous : le plus tôt sera le mieux. Faites des trous assez larges, de 1,25 sur 1,25 mètre, et assez profonds, sans toutefois dépasser la couche d'argile. Mettez des scories potassiques et du fumier composté au fond, pralinez les racines et arrosez. Il faut éviter de planter par temps de pluie car la boue asphyxie les racines et l'on risque de trop compacter la terre autour.

Si vous devez planter des conifères persistants, ne les plantez pas quand il fait trop froid ou trop tard car l'arbre continue de transpirer et risque de manquer d'eau.

Gymnastique Volontaire

L'année 2000 connaît un grand succès. Nous avons actuellement en place deux cours :

- le lundi de 20 h 00 à 21 h 00 Gymnastique d'entretien
- le vendredi de 18 h 00 à 19 h 00 Gymnastique dynamique (Cardio Funk, Step...) ouvert surtout aux adolescents. Cependant, les adultes y sont également invités.



L'association compte à ce jour 52 adhérentes (soit 42 adultes et 10 adolescentes)... Quel essor!

Je remercie Nicole Schaeffer, notre animatrice, qui nous permet de vivre le sport comme une détente sans oublier une seule partie de notre corps.

«Le sport pour être bien dans sa tête et dans son corps»...

N'hésitez pas à nous rejoindre.



Club de l'Amitié

Chaque année, le Club de l'Amitié a le plaisir de vous communiquer le compte rendu de ses activités par la voie de cet Echo Municipal.

L'effectif actuel est de 68 membres. Il est en légère diminution suite au décès de trois de nos très aimables membres et amis dont nous garderons un affectueux souvenir et assurons à leurs familles nos pensées amicales. Il s'agit de notre doyen : Thomas Louis (90 ans), de Marie Gassmann (87 ans) et de Joseph Freismuth (71 ans).

Nos activités restent toujours les mêmes. Nous nous retrouvons deux fois par mois les jeudis après midi de 14 h à 18 h pour nos réunions récréatives. Le Club interrompt ses activités durant la période estivale (juillet et août). Les autres activités sont : l'assemblée générale avec goûter, la Fête des Rois, le Carnaval, la Fête Dieu avec l'installation d'un autel, la Fête des Mères et la Fête des Pères, un concours de belote et un loto interassociation, le repas de fin d'année avec une messe pour nos chers défunts.

A ces activités, se sont ajoutées cette année : une sortie avec une visite de la Ferme Auberge de Rodalbe avec un repas suivi de la visite de l'étang de Lindre. Sortie et visite de la chocolaterie Stöffel de Haguenau, suivie d'un



repas au restaurant Au Bœuf à Schwindratzheim puis la visite du musée du Château des Rohan de Saverne. Une sortie Cochonnaille au restaurant du Zollstock à la Hoube.

Chez amis de Sarraltroff et environs, le temps où nous observions uniquement les personnes âgées, c'est comme ça que nous appelions autrefois les

personnes retraitées, le temps où nous les envisagions uniquement sous la lorgnette des problèmes de santé qui est certes un élément fondamental mais où nous les envisagions que sous cet angle est aujourd'hui heureusement tout à fait révolu.

Le « 3^e Age » est dynamique, enthousiaste, flamboyant, si vous nous permettez l'expression, et nous devons faire en sorte que les personnes âgées restent insérées dans notre société.

Le deuxième aspect important et je m'arrêterai là, c'est de rappeler combien les liens entre les générations doivent être préservés car l'insertion sociale, c'est aussi cela. C'est partager les expériences, aller les uns vers les autres, échanger pour s'enrichir mutuellement en respectant à la fois l'expérience et les convictions de chacun et en puisant dans les initiatives et les idées nouvelles des autres. Voilà le rôle du Club de l'Amitié. Alors chers amis, réconfortez vous et n'hésitez pas à nous rejoindre

Je termine en souhaitant à tous les membres et toute la population de Sarraltroff une bonne et heureuse année 2001, la première du XXI^e siècle.

La Présidente : Madeleine Beauvais

Donneurs de Sang

ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES
DE SARRALTROFF - GOERLINGEN - OBERSTINZEL

Encore une année qui s'achève, 2000, année mythique à plus d'un titre a été pour notre association un bon cru. Pour l'ensemble des 4 collectes organisées, 264 poches de sang ont été collectées:

- **07.01.2000 à SARRALTROFF :**
54 dons dont 3 « premier don »
- **17.03.2000 à SARRALTROFF :**
84 dons dont 7 « premier don »
- **07.07.2000 à GOERLINGEN :**
51 dons dont 1 « premier don »
- **13.10.2000 à SARRALTROFF :**
75 dons dont 3 « premier don »

Depuis le 1^{er} Janvier 2000, l'Etablissement Français du Sang-Alsace issu de la nouvelle organisation transfusionnelle qui doit faire face à la demande de produits sanguins pour l'ensemble de l'Alsace et de l'Arrondissement de SARREBOURG. Les problèmes de santé saisonniers ont

tenu de nombreux donneurs à l'écart des collectes. La conséquence est une baisse inquiétante des réserves de produits sanguins. C'est pourquoi nous comptons sur la présence d'un maximum de donneurs lors des collectes programmées en 2001 :

- **SARRALTROFF le 05 Janvier 2001**
- **SARRALTROFF le 16 Mars 2001**
- **GOERLINGEN le 06 Juillet 2001**
- **SARRALTROFF le 12 Octobre 2001**

La sécurité des malades, c'est votre fidélité.

Merci pour le soutien apporté à notre association lors des collectes et des manifestations que nous organisons tout au long de l'année.

*Bonnes fêtes et meilleurs vœux
Pour l'année 2001*

Sports Réunis de Sarraltroff

Après la victoire de l'équipe de France lors de la Coupe du Monde 1998, elle nous a une nouvelle fois fait vibrer durant l'Euro 2000 et après une exceptionnelle victoire sur l'Italie, elle nous a prouvé sa suprématie en football.

LES JEUNES

Cette dynamique de victoire a stimulé beaucoup de jeunes. Suite à la journée « Découverte du Football » que nous avons organisée le dimanche 27 août 2000, une quinzaine de footballeurs en herbe ont rejoint les rangs du club. Grâce à ces jeunes, nous avons notamment réussi à engager une équipe de débutants.

Le club peut se féliciter de la très bonne prestation de notre équipe de 13 ans qui a obtenu la 3^e place au challenge du « Fair Play » avec une moyenne de 14,94 points sur 15.

Pour encadrer ces jeunes, le club a participé à la formation de deux seniors à la fonction d'entraîneurs au mois de juin dernier.

LA VIE DU CLUB

Durant l'Assemblée Générale, Monsieur le Maire nous a assuré de son soutien et nous a fait part de son projet de réalisation d'un parking à l'arrière du petit stade afin d'éviter tout risque d'accidents sur la Route de Goerlingen.

Un petit changement au sein du Comité : suite à sa nomination à la fonction de responsable technique de la commission des arbitres, Monsieur Bernard SCHMITT a cédé sa place à Monsieur Régis MAZERAND au poste de trésorier adjoint. Nous le remercions chaleureusement pour le dévouement qu'il a montré au cours de ces dernières années.

MANIFESTATIONS

Vous avez été très nombreux à participer à nos diverses manifestations de cette année. Nous vous remercions pour votre soutien et comptons sur vous pour la nouvelle année.

Vous pourrez retrouver les différentes dates sur le calendrier des manifestations de ce bulletin.

VOEUX POUR LA NOUVELLE ANNEE

L'an 2000, est déjà passé... Le nouveau millénaire vient de commencer, et nous vous souhaitons à tous, une excellente année 2001.

DATES		EQUIPE A	
10/9	27/5	SARRALTROFF	NEBING AS2
17/9	11/3	GOSELMING 3	SARRALTROFF
1/10	18/3	SARRALTROFF	LOUDREFING 1
15/10	01/04/	HELLIMER AS2	SARRALTROFF
29/10	8/4	SARRALTROFF	RECH 2
12/11	22/4	SARRALTROFF	MITTERSHEIM
19/11	29/4	DOLVING 2	SARRALTROFF
3/12	13/5	SARRALTROFF	FRIBOURG AS 1
10/12	20/5	BETTBORN HEL2	SARRALTROFF

DATES		EQUIPE B	
10/9	27/5	LORQUIN	SARRALTROFF
17/9	11/3	SARRALTROFF	HILBESHEIM 3
1/10	18/3	HESSE FC 2	SARRALTROFF
15/10	01/04/	SARRALTROFF	SARRBG TURC2
29/10	8/4	SARRALTROFF	BETTBORN 3
12/11	22/4	DOLVING 3	SARRALTROFF
19/11	29/4	SARRALTROFF	REDING 3
3/12	13/5	LIXHEIM VIEUX 2	SARRALTROFF
10/12	20/5	SARRALTROFF	NITTING NID 2

Comité du Souvenir Français de Sarraltroff

L'année 2000 voit revivre le Souvenir Français dans tous les cantons de Moselle Sud, dans les arrondissements de Sarrebourg et Château-Salins.

Les nouveaux comités constitués ou reconstitués en 1999 et 2000 sont ceux d'Abreschviller, Fénétrange, Morhange, Phalsbourg et Sarraltroff. De nombreuses manifestations dans le secteur de Sarrebourg témoignent d'une relance d'activité du Souvenir Français. Notre Président national, le

Maxberg à Sarrebourg, le 17 juin : Souvenir des déportés à Sarrebourg, le 18 juin : Appel du Général de Gaulle, le 19 juin : Souvenir aux morts de la Police Nationale, 14 juillet : Prise d'Armes à Sarrebourg, le 20 août en matinée : Hommage au Sous-Lieutenant Petermann dans la forêt de Voyer et au Sous-Lieutenant Camus au cimetière de Trois-Fontaines, le 20 août après midi : inauguration du monument de la 1^{re} Armée suite à la bataille des 19 et 20 août 1914 à Buhl Lorraine, le 14 octobre : hommage

déplacement de ce monument, sans oublier les nombreux engagements de nos porte-drapeaux.

Voilà toutes les actions énergiques du comité de Sarraltroff.

Depuis la recréation du Souvenir Français de Sarraltroff, le 12 mars 1999, une somme de 4100 francs a été versée au Président National pour l'entretien des tombes et Monuments, déduction faite des frais de fonctionnement et d'organisation : gerbes, vin d'honneur, frais de bureau et de correspondance ...).

Tout ce travail est un devoir de mémoire. Nous ne devons jamais oublier nos anciens dans l'histoire. Les membres du Souvenir Français ainsi que ceux des Anciens Combattants portent un regard inquiet sur la question de la « transmission du souvenir ». Les Anciens de 1939-1945 (les plus jeunes ont 74 ans !), seront-ils encore nombreux dans les années à venir ? Le Lieutenant Colonel (ER) Norbert Yessad, Président du Comité d'Entente des Associations Patriotiques de Sarrebourg déclara à l'Assemblée Générale ce qui suit : « Les Gaulois qui avaient peur que le ciel ne leur tombe sur la tête risquent de voir leur crainte se réaliser » D'où cette volonté d'associer les jeunes générations, de les sensibiliser pour qu'ensuite elles puissent, à leur tour, tirer des enseignements sur les événements tragiques du passé et indispensables pour l'avenir. Les Anciens le souhaitent et seraient tous heureux, si comme par le passé, les enfants des écoles étaient associés aux cérémonies du 8 mai, du 11 novembre et du 14 octobre pour la Guerre d'Algérie.

Alors faisons tous ensemble un effort et ne laissons pas tomber dans l'oubli ceux qui ont laissé leur si jeune vie pour la paix et pour un monde meilleur.

Dans l'espoir que ce XXI^e siècle, que nous entamons aujourd'hui, ne soit plus un siècle de guerre comme le précédent.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2001.

Le Président: Robert Beauvais



Général Percin, au vu des rapports annuels, fait ses comptes, analyse le dynamisme et nous dit, dans une correspondance du 31 mars 2000, sa satisfaction sur l'action des comités de Moselle Sud.

Pour sa part, le comité de Sarraltroff a participé aux manifestations suivantes : le 18 février : Assemblée des comités du Secteur Sud à Sarraltroff, le 27 février : Assemblée générale du comité d'entente des associations patriotiques de Sarrebourg, le 10 mars : Assemblée générale du Comité de Sarraltroff, le 7 mai : fête de l'Armistice 1945 à Hilbesheim, le 8 mai : fête de l'Armistice à Sarrebourg et Sarraltroff, le 20 mai : 200^e anniversaire de la bataille de Moërskirch au 1^{er} RI de Sarrebourg, le 21 mai : Assemblée Générale Départementale à Hayange, le 10 juin : Hommage aux combattants Polonais morts pour la France les 17 et 18 juin 1940 au cimetière de

aux cendres du Soldat Inconnu de la Guerre d'Algérie à Hilbesheim, le 1er novembre quête nationale du Souvenir Français à Rauwiller, Hilbesheim et Sarraltroff, le 11 novembre : souvenir de l'Armistice 1918 à Sarraltroff, le 20 novembre hommage à José Caja, mort à la libération de Sarrebourg le 20 novembre 1944.

A toutes ces manifestations, s'ajoutent les aides manuelles et bénévoles : préparation du terrain, ensemencement de gazon, tonte du gazon qui ont permis la réalisation et le déplacement du monument de la 1^{re} Armée sur la route de Sarrebourg à Buhl. Ont été particulièrement cités par le Délégué Général de Moselle Sud le Lieutenant

Colonel Bernard Bessay, ceci en remerciant les membres actifs de Sarraltroff et surtout Albert Willem et Théophile Roos pour leur grande aide à l'aménagement du terrain pour le

Cette année encore, la section des **Anciens Combattants U.N.C. de SARRALTROFF** et environs a su faire preuve de son dynamisme et de son sens patriotique.

Forte de 80 membres, la section a participé à toutes les cérémonies commémoratives célébrées, tant à SARRALTROFF que dans le cadre du sous-groupe de FENETRANGE et à SARREBOURG.

Nous pouvons noter sa présence:

- le **16 octobre 1999** -. cérémonie à ROMELFING commémorant le transfert des cendres du soldat *inconnu d'A.F.N. à Notre Dame de LORETTE.
- le **11 Novembre 1999** célébrations à SARRALTROFF, HILBESHEIM, ROMELFING, FENETRANGE, NIEDERSTINZEL.
- le **24 Avril 2000**, participation aux cérémonies à INSMING célébrant le 55^e anniversaire de la délivrance des camps.
- le **8 mai 2000**, remise du nouveau drapeau à la section de FENETRANGE suivi à compter du 13 mai de l'exposition sur la guerre d'ALGERIE.
- cérémonies à SARRALTROFF
- le **14 juillet 2000**, excursion sur la Moselle

Nombreuses réunions : 4 à SARRALTROFF outre celles des Présidents et du Congrès Départemental à SARREBOURG. Délégations aux obsèques de plusieurs camarades dont le Trésorier du sous-groupe: René PIERLOT à LOUDREFING et François WINIGER, l'ancien Président de BERTHELMING.

Voici le déroulement des programmes :

le **14 octobre 2000**, célébration à HILBESHEIM de la commémoration du 16 octobre 2000. diverses manifestations dans le secteur et à SARRALTROFF pour honorer le **11 novembre 2000**.

Décorations du 8 MAI 2000 :



FRANTZ Willy de NIEDERSTINZEL
Croix du Combattant
NOUVIER Raymond de SARRALTROFF
Croix du Combattant
DINDINGER Bruno de HELLERING
Médaille A.F.N.

Décorations du 14 Octobre 2000 :

BOUDINET Fernand de HILBESHEIM
Médaille AT.N.
HARLE Gilbert de HILBESHEIM
Médaille A.F.N.
KALK Richard de HILBESHEIM
Médaille A.F.N.
SINTEFF Achille de HILBESHEIM
Médaille A.F.N.

Décorations du 12 Novembre 2000 :

GASSMANN André de BERTHELMING
Croix du Combattant
LACROIX Lionel de SARRALTROFF
Croix du Combattant
HIEGEL Edmond de SARRALTROFF
Médaille A.F.N.

2000, année de changements :

1. Nouveau Comité

Le Foyer, qui ne comporte plus que deux sections actives s'est réuni en assemblée générale, le 28 janvier 2000. Adhérent à la fédération CULTURE et LIBERTE, c'est sous l'égide de cette dernière que cette assemblée fut convoquée. Les responsables de sections (Mercredis Récréatifs et Musique) présentent leur compte rendu d'activité respectif. Le compte rendu financier, présenté et adopté à l'unanimité fait état d'une très bonne santé. Certains membres sortants, dont le président Henry SCHOEFFLER et le Trésorier Emile MULLER, ne désirant plus se représenter (pour raison de santé) il a été procédé à la mise en place d'un nouveau comité. Celui-ci se présente comme suit :

- Président SCHNITZLER Léon
- Trésorier MULLER Valérie
- Trésorier adjoint KUGLER Marie-Paule

- Secrétaire : SCHMITT Béatrice
- Membres du bureau :
MULLER Edmond,
SCHOEFFLER Josette,
VARY Marie Angèle.

2. Mercredis récréatifs :

Les Mercredis Récréatifs ont fonctionné durant quinze ans. Malheureusement, à la rentrée scolaire 2000 nous ne sommes pas en mesure d'assurer ce service, pourtant fort apprécié des enfants et des parents.

Pourquoi ?

Depuis le début, cette activité a reposé sur des bénévoles. Ces bénévoles ont été amenés à se conforter aux règles de plus en plus strictes d'encadrement des jeunes et donc à se former. Malheureusement, trop peu nombreux à avoir la qualification d'encadrement, l'indisponibilité d'une de ces personnes fait que les règles de sécurité n'étant plus requises, nous sommes dans l'impossibilité d'assurer cette activité pour l'année scolaire en cours. Je profite donc de cette tribune, pour adresser un appel à *toute personne de bonne volonté*, mais également dont la disponibilité et la formation, permettent la relance de cette activité.

Ne voulant pas renoncer à nous occuper des enfants, nous avons décidé d'organiser des activités, pendant les vacances scolaires de février et d'été, sous forme de CLSH. Le thème de février (première semaine de vacances) sera basé sur l'activité du cirque, quant à celui prévu pour l'été, le thème n'est pas encore arrêté et vos suggestions seront les bienvenues avec votre engagement.

3. CLSH

Pendant les vacances d'été, un centre aéré a de nouveau été organisé, sous l'égide de « Culture et Liberté ». La municipalité de Sarraltroff a, à nouveau, mis à disposition la Salle des Fêtes et les deux préaux de l'école. Le thème des arts du cirque a de nouveau été au centre de cette organisation à laquelle 28 enfants purent participer.

Avant de clore ce compte rendu, je profite de cette tribune pour remercier vivement le précédent président, SCHOEFFLER Henry ainsi que MULLER Emile, trésorier pour le travail accompli durant toutes ces années.

Je vous souhaite à tous une bonne, belle et fructueuse année 2001.

Léon SCHNITZLER.



Album souvenir



Mme Thérèse HARTMANN a fêté ses 85 ans



Mme Marie-Anne Scheffer a fêté ses 85 ans



Noces d'or des époux Sheffer Wiedemann



L'inauguration officielle de la Fête des Vieux Métiers 2000



Jubilé des enfants de chœur



**Epargne
Crédits
Assurances
...Soyez zen !**

Avec la Bancassurance
cliquez la solution !

Vous voulez à la fois des taux de crédit avantageux et des assurances sur mesure ? Avec la Bancassurance, **cliquez la solution**. Vous voulez des produits d'épargne performants et des avantages fiscaux ? Avec la Bancassurance, **cliquez la solution**. Vous voulez des assurances complètes et des services qui vous facilitent la vie ? Avec la Bancassurance, **cliquez la solution**. Vous voulez tout sous un même toit et un seul interlocuteur ? Avec la Bancassurance, **cliquez toutes les solutions** en même temps.



 **Cliquez la solution**

CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES

1, rue du Mal Leclerc - 57930 FÉNÉTRANGE
Tél. 03 87 07 60 63 - Télécopieur : 03 87 07 52 85

1, rue de Fénétrange - 57400 SARRALTROFF
Tél. 03 87 03 30 69 - Télécopieur : 03 87 03 69 41

Guichets : **Mittersheim** - Tél. 03 87 07 67 41 • **Langatte** - Tél. 03 87 03 32 99